



Nations Unies

**Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante et unième session

Supplément n° 5J (A/61/5/Add.10)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5J (A/61/5/Add.10)

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui
aux projets**

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et de certification	v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	1
A. Bref historique de l'UNOPS.	1
B. Pratiques et conventions comptables.	1
C. Compte de l'UNOPS.	2
D. Comptes spéciaux	4
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	7
A. Introduction.	9
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	10
2. Principales recommandations	11
B. Historique de l'audit et problèmes rencontrés dans les comptes de fin d'exercice	13
C. Coordination entre les organes de contrôle.	14
D. Constatations et recommandations détaillées	14
1. Situation financière.	14
2. Continuité des activités et réserve opérationnelle	15
3. Normes comptables du système des Nations Unies	19
4. Présentation et teneur des états financiers	19
5. Comptes créditeurs	20
6. Comptes débiteurs (sommes à recevoir)	22
7. Comptes bancaires et trésorerie.	23
8. Comptes d'avances temporaires	23
9. Soldes interfonds	26
10. Projets et autres sources de recettes	27
11. Engagements non réglés.	29
12. Mesures à prendre au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de services et après le départ à la retraite	30
13. Passifs éventuels.	31
14. Passation de pertes de numéraires, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	31

15. Versements à titre gracieux	31
16. Gestion des programmes et des projets	31
17. Dépenses d'administration	33
18. Passation de marchés, gestion de contrats et activités de location	35
19. Contrôle interne	37
20. Gestion des ressources humaines	38
21. Gestion des biens	40
22. Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré	45
23. Technologies de l'information et des communications	46
24. Cas de fraude ou présomption de fraude	48
E. Remerciements	49
Annexes	
I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003	50
II. Recettes et dépenses effectives par rapport aux prévisions budgétaires pour la période 2000-2005	51
III. Opinion des commissaires aux comptes	52
IV. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	55
État I. État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003	55
État II. État de l'actif, du passif et des réserves au 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003	56
État III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003	57
Tableau 1. Dépenses au titre des projets et dépenses d'appui et honoraires pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	58
Tableau 2. Budget et dépenses d'administration pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	59
Notes relatives aux états financiers	59

Lettres d'envoi et de certification

Le 25 janvier 2007

J'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, que j'approuve par la présente.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Je, soussigné, considère que :

a) L'administration est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information financière figurant dans le présent rapport;

b) Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et contiennent certains montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;

c) Les méthodes comptables établies et les systèmes de contrôle interne connexes donnent une assurance raisonnable que les avoirs sont préservés, que toutes les transactions sont dûment comptabilisées dans les livres et documents comptables et que les conventions et procédures sont appliquées par un personnel qualifié, avec une séparation des tâches appropriée. Les vérificateurs internes des comptes de l'UNOPS passent constamment en revue l'ensemble des activités du Bureau et les systèmes de comptabilité et de contrôle correspondants;

d) L'administration a donné au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et aux vérificateurs internes des comptes du Bureau pleinement et librement accès à tous les documents comptables et financiers;

e) Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et des vérificateurs internes des comptes de l'UNOPS sont examinées par l'administration, qui a mis en œuvre ou révisé, selon le cas, les procédures de contrôle du Bureau, comme suite à ces recommandations.

Je certifie que, pour autant que je puisse le savoir et en juger, toutes les transactions matérielles ont été dûment comptabilisées et dûment incorporées dans les états financiers joints.

Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets
(Signé) Jan **Mattsson**

Le Président du Comité des commissaires
aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 29 juin 2007

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, qui ont été soumis par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes, dont l'opinion est jointe.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes du Bureau pour l'exercice en question.

Le Premier président de la Cour des comptes
de la France et Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Philippe **Séguin**

La Présidente de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

1. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a l'honneur de présenter le rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, accompagné des états financiers vérifiés pour l'exercice. Cette présentation est conforme aux règles de gestion financière de l'UNOPS. Les états financiers comportent trois états et deux tableaux accompagnés de notes qui font partie intégrante des états financiers et couvrent tous les fonds dont le Directeur exécutif est responsable.

A. Bref historique de l'UNOPS

2. Jusqu'au 31 décembre 1994, le Bureau des services d'appui aux projets faisait partie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui rendait donc compte de ses activités financières et ce, jusqu'au 31 décembre 1994.

3. En juin 1994, dans sa décision 94/12, le Conseil d'administration a reconnu la nécessité d'un service d'appui aux projets autofinancé et a recommandé à l'Assemblée générale que le Bureau des services d'appui aux projets devienne une entité distincte et ayant sa propre identité, sous une forme ne créant pas un nouvel organisme.

4. Comme suite à cette recommandation, l'Assemblée générale a décidé, par sa décision 48/501 du 19 septembre 1994, que le Bureau des services d'appui aux projets deviendrait une entité distincte et identifiable. Par la suite, sur l'autorisation du Conseil d'administration dans sa décision 94/32 du 10 octobre 1994, l'UNOPS a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1995 en tant qu'entité autofinancée dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement.

5. En janvier 1995, dans sa décision 95/1, le Conseil d'administration a approuvé le Règlement financier de l'UNOPS énoncé dans le document DP/1995/7/Add.1, en tant qu'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Conformément à son règlement financier, l'UNOPS tient une comptabilité distincte pour les comptes ci-après :

- a) Le compte de l'UNOPS, qui est crédité de toutes les recettes perçues par l'UNOPS au titre des services et auquel sont imputées toutes ses dépenses opérationnelles;
- b) Des comptes spéciaux, aux fins des activités de l'UNOPS, permettant de comptabiliser, administrer et gérer séparément des ressources confiées à l'UNOPS par une source de financement.

B. Pratiques et conventions comptables

Règlement financier et règles de gestion financière

6. Comme indiqué plus haut, l'UNOPS a été créé le 1^{er} janvier 1995. Ses états et tableaux financiers ont été établis conformément à son règlement financier ainsi qu'aux dispositions de celui du PNUD qui lui sont applicables.

Présentation des états financiers

7. Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, compte dûment tenu du fait que l'UNOPS est autofinancé, en ce sens que ses dépenses d'administration sont entièrement financées par ses recettes.

8. Le montant porté dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des ressources inutilisées (état II) de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 est de 130 539 000 dollars, contre 88 478 000 dollars pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003, soit une augmentation d'environ 48 %.

Conventions comptables

9. Les principales conventions comptables utilisées pour établir les états sont récapitulées dans la note 2 y afférente. Ces conventions sont conformes à celles que l'UNOPS a appliquées au cours des exercices antérieurs.

C. Compte de l'UNOPS

10. Comme l'indique l'état I, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, les recettes de l'UNOPS provenant de toutes les sources ont totalisé 118 671 000 dollars et ses dépenses d'administration, 115 939 000 dollars. Par conséquent, les recettes de l'exercice biennal 2004-2005 ont dépassé les dépenses d'administration de 2 732 000 dollars. On a enregistré, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, des provisionnements et des passations par projets et pertes de sommes à recevoir d'un montant de 10 182 000 dollars et des ajustements sur les exercices antérieurs d'un montant de 11 340 000 dollars. Le déficit net des recettes sur les dépenses a donc été de 18 790 000 dollars. À titre de comparaison, les chiffres relatifs à l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003 étaient les suivants : au total, 109 956 000 dollars de recettes et 92 484 000 dollars de dépenses d'administration, soit un excédent des recettes de 17 472 000 dollars par rapport aux dépenses. Les passations par profits et pertes s'étaient élevées à 557 000 dollars et les ajustements sur les exercices antérieurs à 1 208 000 dollars. L'excédent net des recettes sur les dépenses était donc de 18 123 000 dollars.

Recettes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

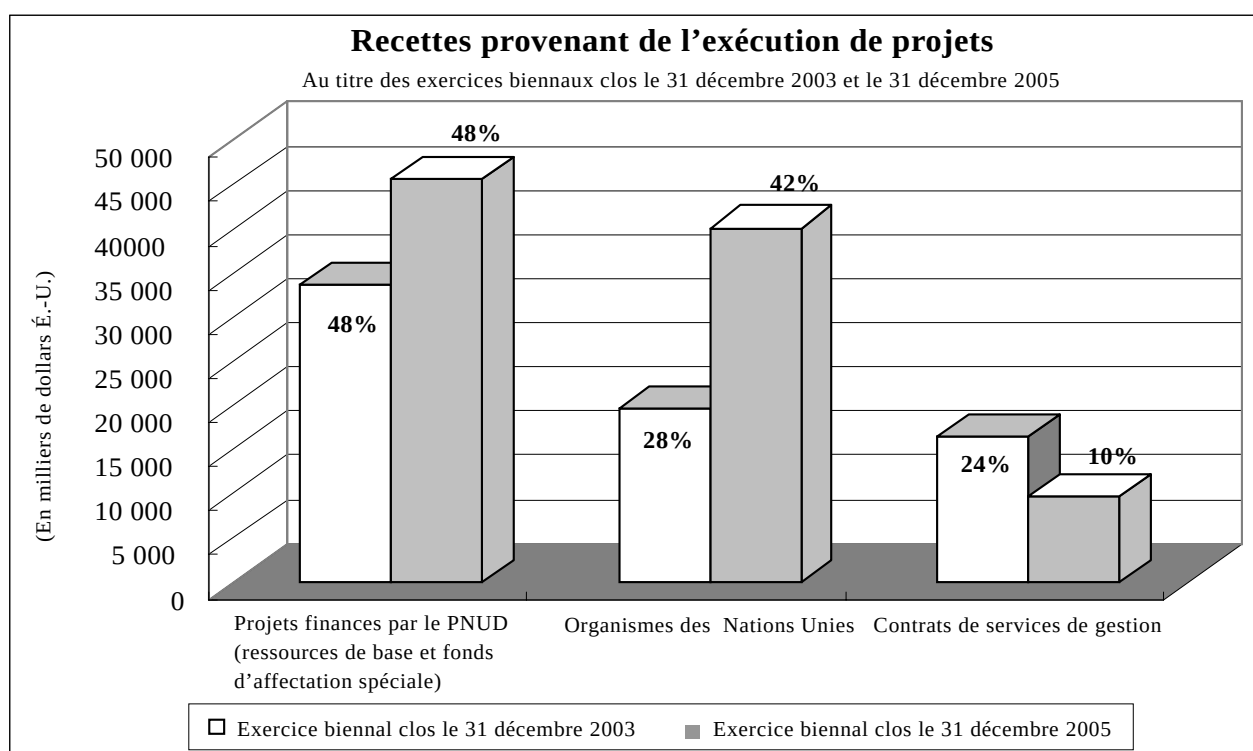
11. Les recettes totales enregistrées au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, soit 118 671 000 dollars, ont été obtenues comme suit : 95 474 000 dollars, soit 80 % du total, provenaient de services d'exécution de projets, 18 575 000 dollars, soit 16 %, de services fournis à d'autres organismes des Nations Unies, tandis que 4 622 000 dollars, soit 4 % du total, provenaient d'intérêts créditeurs et de recettes accessoires.

12. Par rapport aux recettes de 109 956 000 dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, les recettes de l'UNOPS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 ont augmenté de 8 715 000 dollars, soit 8 %.

1. Recettes provenant de l'exécution de projets

13. Les sources des recettes liées à l'exécution de projets (95 474 000 dollars) sont indiquées dans le tableau 1 des états financiers. Ce montant représente le total des

dépenses d'appui et des honoraires de gestion revenant à l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et se décompose comme suit : 45 631 000 dollars, soit 48 % du total, proviennent de projets financés par le PNUD ou par des fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD; 40 139 000 dollars, soit 42 % du total, proviennent de projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies; et 9 704 000 dollars, soit 10 % du total, sont des honoraires de gestion perçus pour des projets financés dans le cadre de contrats de services de gestion. L'état I montre également que pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, 33 718 000 dollars, soit 48 % du total, provenaient de projets financés par le PNUD ou par des fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD, 19 718 000 dollars, soit 28 %, de projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies, et 16 510 000 dollars, soit 24 % du total, d'honoraires de gestion au titre de projets financés dans le cadre de contrats de services de gestion.



2. Recettes diverses

14. Au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, l'UNOPS a également perçu les recettes diverses suivantes : 18 575 000 dollars au titre de services consultatifs et de services remboursables fournis au Fonds international de développement agricole (FIDA), au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et au Programme d'assistance au peuple palestinien, et 4 622 000 dollars au titre de recettes diverses. À titre de comparaison, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, l'UNOPS avait perçu 37 488 000

dollars au titre de services consultatifs et de services remboursables et 2 522 000 dollars au titre de recettes accessoires.

**Budget et dépenses d'administration du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

15. Les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration ne constituent pas des « crédits » et l'UNOPS ne considère pas qu'un budget approuvé constitue une autorisation de dépense. Les budgets approuvés par le Conseil d'administration représentent les meilleures estimations possibles des dépenses à engager et les dépenses effectives ne sont engagées que lorsque, selon les projections, des recettes suffisantes seront disponibles.

16. Comme indiqué dans l'état I et précisé dans le tableau 2, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, l'UNOPS a supporté des dépenses d'administration d'un montant total de 115 939 000 dollars (56 565 000 dollars en 2004 et 59 374 000 dollars en 2005), provisionné et passé par profits et pertes des sommes à recevoir totalisant 10 182 000 dollars, et procédé à des ajustements sur les exercices antérieurs se chiffrant à 11 340 000 dollars, les recettes représentant au total 118 671 000 dollars, d'où un déficit net des recettes par rapport aux dépenses de 18 790 000 dollars.

Réserve opérationnelle

17. Dans sa décision 2001/14 du 13 septembre 2001 (voir DP/2002/2), le Conseil d'administration a approuvé la proposition consistant à modifier la formule de calcul du niveau de la réserve opérationnelle de l'UNOPS de manière que cette réserve soit fixée à 4 % de la moyenne mobile des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets des trois exercices précédents, soit 22 532 000 dollars. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, les réserves et soldes des fonds se chiffrent à 4 362 000 dollars, comme indiqué dans l'état I.

**Versements à titre gracieux, ajustements sur exercices antérieurs
et passation par profits et pertes de liquidités et de sommes à recevoir**

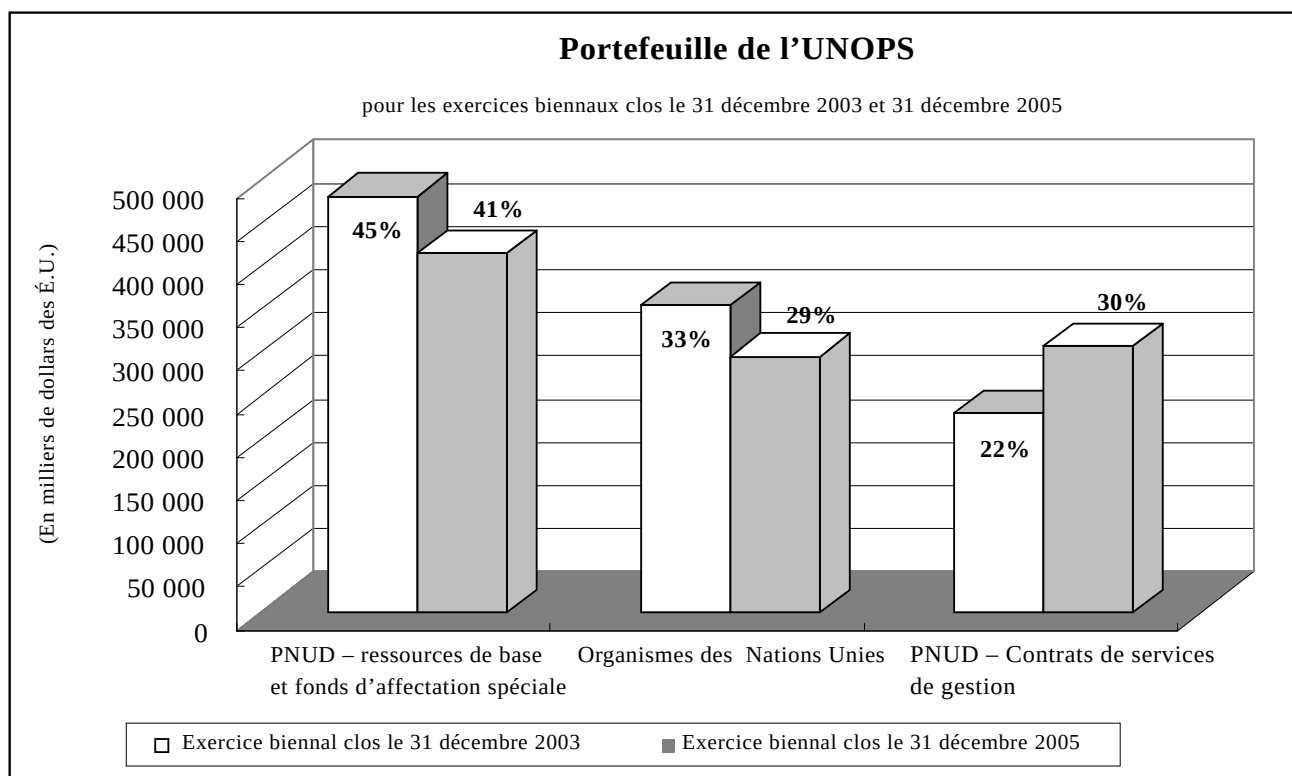
18. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. Les sommes à recevoir passées par profits et pertes pendant l'exercice ont atteint 1 383 000 dollars. À titre de comparaison, un versement à titre gracieux d'un montant de 1 234 dollars avait été comptabilisé pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 et il n'y avait pas eu de passation par profits et pertes.

D. Comptes spéciaux

19. Conformément à son règlement financier, l'UNOPS gère des comptes spéciaux permettant de comptabiliser, administrer et gérer séparément les ressources qui lui sont confiées, au titre des budgets des projets (portefeuille de l'UNOPS) qu'il est chargé d'exécuter, des dépenses consacrées aux projets (réalisation de projets) et des montants versés au titre des dépenses d'appui et honoraires de gestion (recettes de l'UNOPS) provenant de l'exécution de ces projets.

Portefeuille du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

20. Le portefeuille de l'UNOPS se compose de tous les projets dont le Bureau a accepté l'exécution et regroupe la valeur totale de leurs budgets. La valeur du portefeuille évolue constamment en fonction de l'approbation de nouveaux projets aux fins d'exécution et les budgets des projets en cours sont révisés pour tenir compte des dépenses annuelles effectives (révision obligatoire) ou les actualiser de manière réaliste selon la situation en évolution constante.



21. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, la valeur totale du portefeuille représente 1 020 390 000 dollars se décomposant comme suit : 416 172 000 dollars, soit 41 % du total, provenant de projets financés par le PNUD ou au moyen de fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD; 296 070 000 dollars, soit 29 %, provenant de projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies; et 308 148 000 dollars, soit 30 %, provenant de projets financés dans le cadre de contrats de services de gestion. À titre de comparaison, le portefeuille, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, se chiffrait au total à 1 068 500 000 dollars se décomposant comme suit : 481 800 000 dollars, soit 45 % du total, provenant de projets financés par le PNUD ou au moyen de fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD; 355 600 000 dollars, soit 33 %, provenant de projets réalisés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies;

et 231 100 000 dollars, soit 22 %, provenant de projets financés dans le cadre de contrats de services de gestion.

Dépenses au titre des projets (projets exécutés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)

22. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, le tableau 1 indique que l'UNOPS a engagé au titre des projets des dépenses (dépenses d'appui et honoraires de gestion) totalisant 1 494 144 000 dollars, se décomposant comme suit : 699 238 000 dollars, soit 47 % du total, provenant de projets financés par le PNUD ou au moyen de fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD; 613 179 000 dollars, soit 41 %, provenant de projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies; et 181 727 000 dollars, soit 12 %, provenant de projets financés dans le cadre de contrats de services de gestion. Le tableau 1 montre également que, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, les dépenses au titre des projets (dépenses d'appui et honoraires de gestion) ont totalisé 1 045 637 000 dollars, dont 447 106 000 dollars, soit 43 % du total, provenaient de projets financés par le PNUD ou au moyen de fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD, 336 048 000 dollars, soit 32 %, de projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies, et 262 123 000 dollars, soit 25 %, de projets financés dans le cadre de contrats de services de gestion.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005. Il a également examiné le fonctionnement de l'UNOPS, en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité a émis une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, comme indiqué au chapitre III. La réserve a trait à des sommes à recevoir inscrites dans le compte interfonds. L'UNOPS travaille en partenariat avec le PNUD, chacun jouant le rôle d'agent d'exécution de l'autre dans les projets comportant des transactions importantes. Comme le Comité l'avait signalé à l'issue de l'exercice biennal antérieur, les deux organismes ne rapprochent pas correctement les montants dus, exigibles de part et d'autre. Au 31 décembre 2005, un montant de 9,9 millions de dollars comptabilisé comme une somme à recevoir du PNUD ne pouvait être confirmé par celui-ci. Dans ses états financiers de l'exercice 2004-2005, l'UNOPS a constitué à ce titre une provision de 5 millions de dollars mais rien n'était prévu pour le solde de 4,9 millions de dollars. Comme l'UNOPS et le PNUD étaient en train de rapprocher les 9,9 millions de dollars susmentionnés, le Comité n'a pas pu évaluer les perspectives de recouvrement du solde du montant non confirmé ni déterminer si la provision constituée était adéquate. Le Comité a en outre inclus dans son opinion un paragraphe d'observations dont la teneur est la suivante :

a) Selon la note 12 relative aux états financiers, l'UNOPS disposait au 31 décembre 2005 d'une réserve opérationnelle d'un montant de 4 360 000 dollars, inférieur au montant souhaité de 27,3 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration. Cette situation, ainsi que d'autres points détaillés au chapitre II, crée une incertitude importante qui pourrait compromettre la capacité de l'UNOPS d'assurer la continuité de ses activités ou d'absorber des pertes futures. La réforme de l'UNOPS, qui a débuté en 2003, n'a pas permis d'améliorer sensiblement sa situation financière. L'UNOPS pourrait donc ne pas être en mesure de financer à l'avenir la totalité d'éventuels soldes déficitaires de sa réserve opérationnelle;

b) À l'issue de son audit de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2002-2003, le Comité avait refusé d'exprimer une opinion, invoquant des problèmes concernant les comptes d'avances temporaires, le compte interfonds PNUD/FNUAP, le matériel durable et les montants à verser au titre des prestations dues à la cessation de service. L'UNOPS s'est efforcé de résoudre ces problèmes lors de l'élaboration des états financiers de l'exercice biennal 2004-2005 mais l'information donnée à des fins de comparaison dans ces états financiers n'a pas été rectifiée;

c) Des déficiences importantes ont été constatées dans la comptabilité et dans le système de contrôle interne. En mai 2006, l'UNOPS a remis au Comité des états financiers dans lesquels de nombreux soldes n'étaient corroborés par aucune pièce justificative ou ne coïncidaient pas avec les écritures portées dans les livres comptables. Avec le concours de consultants, l'UNOPS a nettoyé ses comptes, afin de corriger les écritures, d'établir les pièces justificatives et d'ajuster les états

financiers. Le Comité estime que ces lacunes importantes du contrôle interne, les retards qui en résultent et les coûts qu'elles entraînent sont préoccupants;

d) L'UNOPS a constitué une provision pour pertes d'un montant de 2 760 000 dollars au titre de dépenses de projet engagées en l'absence de budget approuvé. Il a également déclaré au Comité avoir passé par profits et pertes un montant de 1 380 000 dollars correspondant à des dépenses de projet qui ne pourraient pas être recouvrées. Compte tenu par ailleurs de l'ampleur des excédents de dépenses et des retards pris dans la clôture des comptes de projet dans le système Atlas (progiciel de gestion intégré utilisé par l'UNOPS), le Comité s'interroge sur l'efficacité du contrôle des dépenses liées aux projets et sur le risque de nouvelles pertes et de nouveaux déficits de recouvrement;

e) Après avoir examiné les opérations de l'UNOPS, les contrôleurs internes ont signalé que la manière dont l'UNOPS conduisait certaines activités avait un impact sur ses mécanismes de contrôle et ses prestations. Ils ont notamment noté que, dans certains cas, les dépenses n'avaient pas été autorisées par les donateurs; les contrôles comptables portant sur les dépenses et le matériel durable étaient insuffisants; le financement des projets et la manière dont étaient déterminés les honoraires de l'UNOPS n'étaient pas toujours transparents ni cohérents; et la gestion des achats n'était pas toujours suffisamment contrôlée;

f) Étant donné le caractère imprécis et incomplet des documents comptables se rapportant au matériel durable, et compte tenu des insuffisances des dispositifs de contrôle applicables à ces actifs, le Comité n'avait pu tirer de conclusion à l'issue de l'audit de l'exercice biennal précédent quant à l'exactitude du solde de 10 millions de dollars indiqué pour le matériel durable (voir la note 14 relative aux états financiers). Ce montant incorrect continue de figurer comme élément de comparaison dans les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005;

g) L'UNOPS n'a pas procédé de façon régulière au rapprochement de ses comptes bancaires et de ses comptes d'avances temporaires. Les comptes bancaires de l'UNOPS sont gérés par la Trésorerie du PNUD en vertu d'un accord de prestation de services conclu avec celui-ci. Le PNUD a procédé durant l'audit au rapprochement définitif de tous les comptes bancaires au 31 décembre 2005. Le rapprochement portait sur tout l'exercice biennal, étant donné qu'il n'y avait pas eu de rapprochements mensuels. Ainsi, un contrôle essentiel n'avait pas été effectué pendant l'exercice et, par conséquent, des cas de fraude et des erreurs avaient pu passer inaperçus. Par ailleurs, le Comité a constaté que certains comptes d'avances temporaires avaient été soldés avant la fin de l'exercice, si bien que certaines opérations n'avaient pas été enregistrées. D'autres comptes d'avances temporaires n'avaient pas fait l'objet de rapprochements réguliers durant l'exercice.

Application des recommandations antérieures

Le Comité a examiné les dates des recommandations qu'il avait précédemment formulées et qui n'étaient pas encore intégralement appliquées (comme l'a demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 8 de son rapport A/59/736 et aux paragraphes 12 et 20 de son rapport A/60/387). Les résultats de cet examen se trouvent à l'annexe I du présent chapitre, avec indication des exercices financiers pour lesquels les recommandations ont été faites la première fois. Sur un total de 39 recommandations, 18 (46 %) avaient été appliquées, 20 (51 %) étaient en cours d'application et une (3 %) n'avait plus de raison d'être.

Situation financière à l'issue de l'exercice 2004-2005

À l'issue de l'exercice biennal 2004-2005, l'UNOPS enregistrait un déficit net des recettes par rapport aux dépenses d'un montant de 18,8 millions de dollars (il avait enregistré un excédent net des recettes sur les dépenses de 18,1 millions de dollars en 2002-2003), dont des provisions et passations par profits et pertes de 10,2 millions de dollars et des ajustements sur exercices antérieurs de 11,3 millions de dollars. Le déficit s'est traduit par une baisse du montant de la réserve opérationnelle, qui est passé de 23,2 millions de dollars à la fin de l'exercice 2002-2003 à 4,4 millions de dollars à la fin de l'exercice 2004-2005. Les recettes de l'exercice 2004-2005 ont augmenté de 8 % pour s'établir à 118,7 millions de dollars (contre 110 millions de dollars en 2002-2003). Le montant total des dépenses d'administration avant provisions et ajustements sur exercices antérieurs était de 116 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005, contre 93 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003. Les dépenses d'administration non directement liées aux projets sont indiquées dans le tableau 2 des états financiers; les dépenses au titre des projets figurent dans le tableau 1.

Recommandations

Le Comité a fait plusieurs recommandations sur la base de ses observations. Les principales recommandations du Comité sont énoncées au paragraphe 10 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005, en application des résolutions de l'Assemblée générale 74 (I) du 7 décembre 1946, 47/211 du 23 décembre 1992 et 49/233A du 23 décembre 1994. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2005 et les résultats des activités ainsi que les flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment vérifié si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de

gestion financière. Les vérificateurs ont aussi effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté principalement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'UNOPS. Le contrôle a été effectué au siège de l'UNOPS, à New York, et dans deux bureaux régionaux, à Copenhague et à Bangkok.

4. Le Comité a émis une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Il a en outre inclus un paragraphe d'observations dans son opinion.

5. Le Comité a continué de faire part à l'UNOPS des résultats de ses différents contrôles dans trois lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'UNOPS.

6. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 2003

7. En application des résolutions 48/216 B et 59/264 A de l'Assemblée générale, en date des 23 décembre 1993 et 23 décembre 2004 respectivement, le Comité a examiné la suite donnée par l'Administration aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003¹. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure à l'annexe I. Sur un total de 39 recommandations, 18 (46 %) avaient été appliquées, 20 (51 %) étaient en cours d'application et 1 (3 %) n'avait plus de raison d'être.

Application des recommandations antérieures

8. Le Comité a examiné les dates des recommandations qu'il avait précédemment formulées et qui n'étaient pas encore intégralement appliquées, conformément à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/59/736 et A/60/387). Les résultats de cet examen se trouvent à l'annexe I du présent chapitre, avec indication des exercices financiers pour lequel les recommandations en question ont été faites la première fois.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5J (A/59/5/Add.10), chap. II.

9. On trouvera dans les autres parties du rapport d'autres observations du Comité concernant les recommandations non encore appliquées.

2. Principales recommandations

10. Le Comité recommande que l'UNOPS :

a) **Complète le plan d'action issu de l'examen stratégique en formulant et en mettant en œuvre un plan de redressement opérationnel et financier à long terme (par. 35);**

b) **Prenne des mesures pour financer en temps voulu sa réserve opérationnelle à hauteur du montant spécifié (par. 40);**

c) **i) Améliore le processus d'établissement de ses états financiers et ii) soumette ses états financiers au Comité dans les délais prescrits (par. 45);**

d) **Rapproche et solde en temps voulu tous les comptes d'attente (par. 48);**

e) **Examine régulièrement les soldes de ses comptes créditeurs (par. 50);**

f) **Procède en temps voulu au rapprochement des comptes où figurent les sommes dues au Service des états de paie mondiaux du PNUD (par. 52);**

g) **Analyse les soldes débiteurs, les ventile entre les comptes pertinents et indique les ajustements sur exercices antérieurs (par. 59);**

h) **Examine si les soldes débiteurs demeurés longtemps inactifs peuvent être recouvrés (par. 62);**

i) **Effectue un rapprochement mensuel des comptes bancaires (par. 74);**

j) **Apure régulièrement les comptes d'avances temporaires (par. 77);**

k) **Revoie ses processus relatifs aux comptes d'avances temporaires (par. 80);**

l) **Revoie ses procédures d'arrêté des comptes bancaires afin que toutes les opérations soient prises en compte (par. 84);**

m) **Prenne des mesures propres à assurer la concordance des soldes au niveau des fonds (par. 89);**

n) **i) Réévalue dans quelle mesure la dette de 9,9 millions de dollars du PNUD peut être recouvrée; ii) détermine si la provision de 5 millions de dollars constituée est suffisante aux fins de passation par profits et pertes; et iii) veille à ce que tous les apurements des comptes interfonds soient effectués régulièrement (par. 95);**

o) **i) Évalue la base et le mode de calcul du coût de ses services afin de s'assurer que tous les coûts sont identifiés et recouvrés; ii) mette en place un système qui corrigera toutes les insuffisances relevées dans le système actuel fondé sur le volume de travail; et iii) envisage la possibilité d'appliquer une marge minimum fixe qui permette de mieux contrôler les fluctuations du taux de recouvrement des coûts tout en s'assurant que les opérations de l'UNOPS demeurent d'un bon rapport coût-efficacité (par. 101);**

p) Accélère le nettoyage des données et suit constamment les commandes en cours pour veiller à ce qu'elles soient apurées et soldées en temps opportun (par. 103);

q) i) Procède plus régulièrement à des examens de tous les engagements non réglés et ii) veille à ce que les responsables des projets ne contractent que des engagements valables (par. 106);

r) Veille à l'apurement des engagements non réglés au titre d'exercices antérieurs (par. 109),

s) Accélère l'examen de la question du financement des prestations dues à la cessation de service (par. 111);

t) Mette en place des contrôles de façon que les budgets et les dépenses des projets soient dûment examinés chaque mois (par. 120);

u) S'emploie à régler la question du contrôle des dépenses afférentes aux projets (par. 123);

v) Obtienne en temps voulu les autorisations officielles en cas d'augmentation des dépenses (par. 125);

w) Obtienne les autorisations nécessaires si les dépenses afférentes aux projets sont supérieures à ce qui avait été prévu, et révise les budgets en temps voulu (par. 130);

x) Examine et certifie les rapprochements mensuels des états de paie (par. 134);

y) Mette en place des procédures pour améliorer l'archivage des pièces comptables et faire en sorte qu'on puisse les retrouver plus facilement (par. 141);

z) Prenne les mesures nécessaires pour donner suite aux observations du Comité concernant les activités d'achat (par. 145);

aa) Élabore un plan d'audit interne axé sur le risque afin que l'organisation puisse avoir une assurance quant à ses procédures financières, et prenne des mesures pour créer un comité d'audit (par. 149);

bb) Tienne à jour les états de congés dans le système intégré de gestion (SIG) de sorte qu'il n'y ait pas d'erreurs et prenne les mesures de contrôle qui s'imposent en ce qui concerne la comptabilisation des congés (par. 154);

cc) i) Mette à jour les inventaires de tous ses bureaux extérieurs et vérifie la concordance de tous les mouvements avec les acquisitions et les cessions appropriées; ii) veille à entrer des états des stocks en début d'exercice valables, exacts et complets dans le système Atlas; et iii) fournisse au Comité toute la documentation voulue concernant les actifs reclassés (par. 169);

dd) Effectue régulièrement des inventaires physiques pour s'assurer de l'existence des biens et vérifie que les documents d'inventaire sont complets et exacts, et obtienne confirmation de tous les articles confiés à la garde de la société d'entreposage (par. 183);

ee) En ce qui concerne son Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, celui-ci identifie, en consultation avec le siège de l'UNOPS, tout le matériel

excédentaire ou obsolète, le cède et le fasse sortir du bilan, de manière que les soldes indiqués dans les états financiers donnent une image plus fidèle des stocks de matériel durable, et prenne des mesures pour éviter des frais inutiles de location de photocopieuse (par. 186);

ff) i) Élabore un plan stratégique détaillé en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), et ii) étudie l'intérêt qu'il y aurait à adopter les normes et les meilleures pratiques internationales en vigueur dans le domaine des TIC (par. 195);

gg) Participe, comme il devrait être prévu dans le mémorandum d'accord qui le lie au PNUD, à la mise au point du plan de réduction des risques et autres plans d'action qui seront élaborés pour parer aux risques mis en évidence dans le rapport de BearingPoint (par. 199).

11. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 55, 67, 69, 71, 86, 92, 139, 157, 160 et 176 du présent rapport.

B. Historique de l'audit et problèmes rencontrés dans les comptes de fin d'exercice

12. Dans son rapport précédent¹, le Comité a examiné de près des points préoccupants concernant la détérioration de la situation financière de l'UNOPS et sa capacité de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Le Comité a donc une fois de plus contrôlé l'application de ses recommandations antérieures, essentiellement dans le contexte de l'évaluation de la situation financière.

13. L'UNOPS a eu beaucoup de difficultés à soumettre les états financiers qui ont été vérifiés par le Comité et les a remis avec retard. Au cours de visites qui avaient été annoncées à l'avance, les vérificateurs n'ont pas pu faire leur travail car la comptabilité était inexploitable.

14. Le Comité a suspendu ses vérifications en mai 2006 car les états financiers certifiés de l'exercice biennal 2004-2006 ne lui avaient pas été remis conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière.

15. À sa réunion du 22 juin 2006, le Conseil d'administration de l'UNOPS, notant que les états financiers certifiés n'étaient pas disponibles, a demandé à l'UNOPS de faire en sorte qu'ils soient remis le 30 novembre 2006 au plus tard².

16. De juillet à décembre 2006, l'UNOPS a effectué un nettoyage complet de ses comptes. Cette opération lui a permis de relever et de corriger de nombreuses erreurs dans les comptes des années 1999 à 2005 et d'établir des états financiers certifiés pour les besoins de la vérification. Pour réaliser cette opération, l'UNOPS a fait appel au concours d'une société de conseil.

17. Les états financiers certifiés de l'UNOPS ont été remis au Comité le 21 novembre 2006. Ils ont été révisés sur la base des observations qu'il a faites et ils lui ont été de nouveau présentés le 25 janvier 2007. Les ajustements effectués dans les états concernaient essentiellement des créances douteuses auparavant traitées comme des éléments de passif éventuel.

² Voir DP/2007/2, résolution 2006/17.

C. Coordination entre les organes de contrôle

18. En vertu d'un accord de sous-traitance, la Section de l'audit des services d'appui aux projets du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD assure le contrôle interne de l'UNOPS. Au paragraphe 128 de son précédent rapport¹, le Comité avait recommandé que l'UNOPS organise un système de contrôle interne englobant les procédures financières, les contrôles et les données.

19. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005, le Bureau de l'audit et des études de performance a effectué un certain nombre d'enquêtes, de missions de contrôle interne et de missions de conseil à l'UNOPS, la plupart concernant des projets. Les conclusions des audits, qui sont décrites plus en détail dans le rapport publié sous la cote DP/2006/32, ont été communiquées au Comité.

20. Le Comité a estimé que les renseignements fournis par les contrôleurs internes concernant les états financiers n'étaient pas suffisants. Les contrôleurs internes n'ont en effet couvert qu'une partie des questions relatives aux comptes et aux états financiers, ce qui n'empêche pas d'ailleurs qu'ils ont accompli un important travail dans d'autres domaines.

21. Au mois d'août 2006, l'UNOPS a annoncé qu'il examinerait la possibilité de créer une fonction de contrôle interne, qui relèverait directement du Directeur exécutif.

D. Constatations et recommandations détaillées

1. Situation financière

22. L'UNOPS a établi ses états financiers conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (version VII) sur la base du principe selon lequel il n'a ni l'intention ni l'obligation de réduire sensiblement l'étendue de ses activités.

23. L'UNOPS a enregistré un déficit net de 18,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 (contre un excédent de 18,1 millions en 2002-2003). Ce déficit résulte de l'inclusion de provisions et de sommes à recevoir passées par profits et pertes d'un montant de 10,2 millions et d'ajustements nets sur exercices antérieurs d'un montant de 11,3 millions. Les recettes de l'exercice biennal ont augmenté de 8 %, passant de 110 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 à 118,7 millions de dollars. Les dépenses d'administration ont atteint au total 116 millions de dollars en 2004-2005, contre 93 millions en 2002-2003. Le déficit s'est traduit par une diminution de la réserve opérationnelle, qui est passée de 23,1 millions de dollars en 2002-2003 à 4,4 millions en 2004-2005. Les dépenses d'administration qui ne sont pas directement liées aux projets apparaissent au tableau 2 des états financiers et les dépenses au titre des projet au tableau 1.

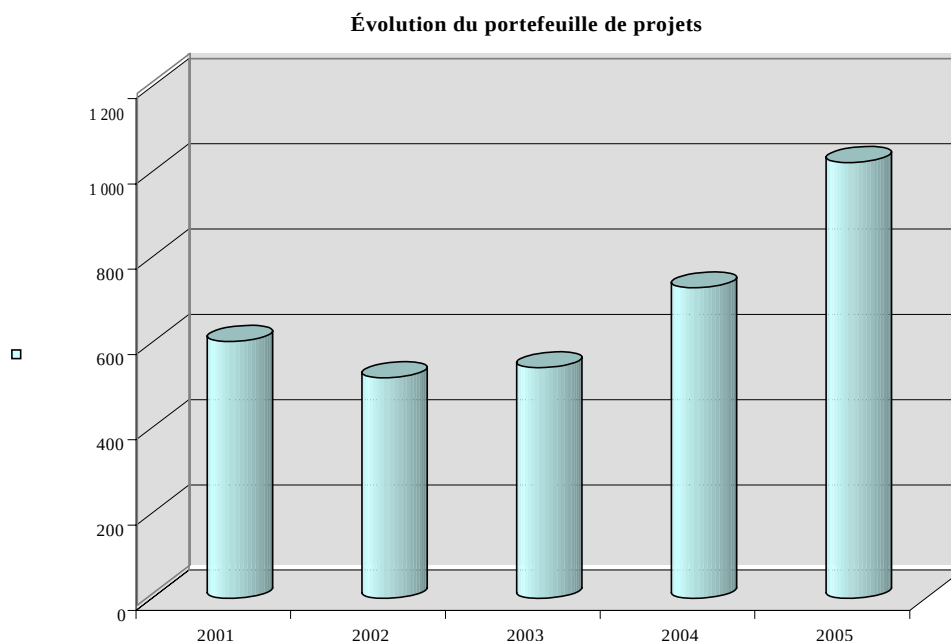
24. L'UNOPS a remis au Comité ses comptes internes pour l'année terminée le 31 décembre 2006. Ceux-ci faisaient apparaître un excédent et une amélioration des réserves. Le Comité n'a pas contrôlé ces résultats.

25. L'examen des projets approuvés pour la période considérée par rapport aux données correspondantes des années antérieures (voir fig. 1) fait apparaître une baisse de 14 % du volume annuel des nouveaux contrats obtenus par l'UNOPS en

2002, suivie toutefois par une série d'augmentations : 5 % en 2003, 35 % en 2004 et 40 % en 2005.

Figure 1
Évolution du portefeuille de projets

(En millions de dollars É.-U.)



Source : données communiquées par l'UNOPS.

2. Continuité des activités et réserve opérationnelle

26. Dans tout cadre comptable, l'un des principes fondamentaux qui préside à l'établissement des états financiers est l'hypothèse de la continuité des activités. C'est ce que confirme le paragraphe 4 i) des Normes comptables du système des Nations Unies, qui se lit comme suit :

« L'organisation est normalement considérée comme étant en activité, c'est-à-dire comme devant continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Il est admis que l'organisation n'a ni l'intention ni l'obligation de se mettre en liquidation ou de réduire sensiblement l'étendue de ses activités. »

Le paragraphe 4 précise que, lorsque les principes de base (continuité des activités, prudence et permanence des méthodes) ne sont pas respectés, il doit en être fait mention dans les états financiers.

27. Aux paragraphes 62 et 63 de son rapport sur l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/5/Add.10, chap. II), le Comité s'est montré préoccupé par la situation financière de l'UNOPS et a appelé l'attention sur certains facteurs qui risquaient de remettre en question l'hypothèse de continuité. Le Comité a donc examiné le principe fondamental qu'est la continuité des activités. Pour ce faire, il a tenu compte des indicateurs (situation financière, opérations et respect des conventions) qui pouvaient être le signe d'une dégradation de la capacité de l'UNOPS à

poursuivre ses activités, ainsi que des mesures de gestion qui étaient prises pour parer aux risques que représenterait une évolution négative de ces indicateurs.

28. L'UNOPS a indiqué avoir pris en considération i) les observations du Comité relative aux états financiers de l'exercice biennal 2002-2003 quant à la situation financière de l'UNOPS, et ii) les préoccupations concernant les facteurs qui pourraient remettre en question l'hypothèse de continuité. Il a informé le Comité qu'il avait revu sa stratégie globale afin de redresser sa situation. Plusieurs mesures étaient envisagées ou appliquées, dont une diversification de la clientèle, une révision de la politique tarifaire et le déménagement du siège, en vue de réaliser des économies lors des exercices ultérieurs.

29. Antérieurement à l'opération de nettoyage des données comptables, le Comité avait noté certains facteurs de nature à ébranler le principe de continuité des activités. Les données financières présentées pour audit en mai 2006 n'étaient pas fiables, la situation financière de l'UNOPS ne pouvant être vérifiée. Le Comité constatait avec inquiétude que les soldes des comptes interfonds UNOPS/PNUD présentaient un écart important, que certains soldes ne pouvaient être correctement justifiés, et que les montants inscrits sur des comptes d'attente et des comptes provisoires, ainsi que les charges comptabilisées d'avance auraient, après régularisation, des effets inconnus sur l'état des dépenses. Ces déficiences étaient similaires à de sérieux problèmes que le Comité avait relevés dans son rapport pour l'exercice 2002-2003.

30. Au cours de son examen des états financiers, le Comité a également formulé des inquiétudes au sujet des pratiques en matière de gestion financière, de contrôle et de gestion des risques et concernant leurs effets sur la santé financière de l'UNOPS. Il a fait les observations suivantes :

a) Il n'avait pas été procédé à des prévisions des mouvements de trésorerie à intervalles réguliers tout au long de l'exercice biennal. Faute de données sur ces mouvements, il était difficile de faire une analyse fiable de la situation financière. Les choses s'étaient cependant améliorées et on observait une plus grande régularité depuis 2006;

b) De nombreux clients faisaient des paiements anticipés pour des projets. Or, dans certains cas, l'UNOPS a réglé des créanciers en puisant dans cette trésorerie destinée à un usage donné ou, dans d'autres cas, l'a utilisée temporairement pour des décaissements afférents à d'autres projets pour lesquels il n'avait pas encore reçu de fonds, ce qui ne constitue pas une saine gestion des liquidités. En décembre 2006, le Bureau a publié une directive administrative sur les financements anticipés afin de mettre un terme à cette pratique;

c) Des retards ont été relevés sur toute la durée de l'exercice biennal dans l'inscription au grand livre général des opérations relatives à des avances temporaires et à des opérations de paie. Ces retards avaient gêné les clôtures et les rapprochements mensuels des comptes tout au long du processus. Cette situation n'a été redressée qu'au cours de 2006;

d) Quarante-cinq pour cent environ des recettes de l'UNOPS provenaient de son partenariat avec le PNUD. Malgré une diversification du portefeuille de clients, le PNUD demeurait le partenaire privilégié de l'UNOPS. Cette dépendance à l'égard du PNUD présentait un risque pour celui-ci;

e) L'UNOPS n'établissait pas de budget ni de prévisions pour le cycle complet des projets, mais seulement pour une ou deux années, de sorte que des décisions avaient peut-être été prises sur la base d'une analyse incomplète;

f) Il ressortait de l'analyse des projets à laquelle l'UNOPS avait lui-même procédé en août 2006 au moyen du système Atlas (progiciel de gestion intégrée de l'UNOPS) que nombre de projets n'avaient toujours pas été clôturés, ni sur le plan opérationnel ni sur le plan financier. L'UNOPS a depuis alloué des ressources à la clôture des projets;

g) Certains postes de haut rang (directeur exécutif, directeur exécutif adjoint, chef du service financier) étaient demeurés vacants ou n'avaient pas été pourvus à titre permanent pendant certaines périodes de l'exercice. Ces vacances ont nui à la stratégie et aux opérations. Les postes ont été pourvus depuis, entre juin 2006 et février 2007;

h) L'UNOPS ne rattachait pas les recettes aux dépenses au fur et à mesure du déroulement des projets, ce qui faisait que les recettes n'étaient pas convenablement comptabilisées tout au long de l'exécution des projets, un problème auquel l'UNOPS a entrepris de remédier en 2007;

i) Le Comité a noté aussi que le pourcentage perçu à titre d'honoraires par l'UNOPS sur son portefeuille de projets ne cessait de diminuer. Le pourcentage moyen (marge) perçu par l'UNOPS pour ses services d'appui aux projets était passé de 7,65 % en 2001 à 6,81 % en 2005. De nouvelles baisses pourraient compromettre la rentabilité de l'UNOPS.

31. Les observations ci-dessus, ainsi que les remarques détaillées exposées dans le présent rapport et dans le rapport sur l'exercice biennal précédent mettent en lumière les risques opérationnels et financiers auxquels l'UNOPS est exposé. Le Comité a noté que dans ses prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2006-2007, l'UNOPS prévoyait un excédent de 18 millions de dollars. Toutefois, la capacité de l'UNOPS à continuer ses activités passe par le report des excédents, une amélioration du montant des réserves et le maintien voire l'amélioration de ses marges globales.

32. L'UNOPS a expliqué qu'il avait continué à accroître ses recettes provenant de nouveaux projets, s'était efforcé de renforcer les contrôles en créant un Pôle Mécanismes de contrôle, avait recruté un certain nombre de nouveaux cadres de haut niveau et investissait dans la mise sur pied d'un service financier professionnel.

Examen stratégique

33. Le Comité a noté que le Conseil d'administration avait commandé un examen indépendant de l'UNOPS (voir par. 8 du document DP/2003/39) en vue de doter celui-ci d'une stratégie. L'examen a été conduit par un consultant, qui a remis son rapport le 6 août 2003. Ce rapport contenait de nombreuses recommandations, appelant notamment à formuler une politique de tarification plus détaillée. Le plan d'action de l'UNOPS n'avait été présenté pour approbation qu'en juillet 2005.

34. L'UNOPS a indiqué qu'à la suite du rapport du consultant, une stratégie avait été élaborée et décrite dans un plan d'action (DP/2005/39) puis dans un supplément au plan d'action (DP/2005/CRP.14). Ce plan était en cours de mise en œuvre, mais

la lenteur avec laquelle les mesures visant à restaurer la viabilité de l'UNOPS étaient appliquées accroissait le risque qui pesait sur la continuité de ses activités.

35. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait compléter le plan d'action issu de l'examen stratégique en formulant et en mettant en œuvre un plan de redressement opérationnel et financier à long terme.

36. L'UNOPS a répondu que malgré le taux de mise en œuvre apparemment faible du Plan d'action, il était convaincu d'avoir fait un certain nombre d'avancées importantes, parmi lesquelles le transfert de son siège de New York à Copenhague, l'examen en cours de sa politique tarifaire, et plusieurs autres initiatives concernant les politiques et les pratiques comptables, la technologie de l'information, les achats, les ressources humaines et la gestion des projets. Selon l'UNOPS, l'augmentation de ses recettes et du nombre de ses clients était la preuve, non seulement que la mise en œuvre du plan d'action suivait son cours, mais aussi qu'elle avait d'ores et déjà produit des résultats positifs pour l'UNOPS et renforcé la situation financière du Bureau.

Montant de la réserve opérationnelle

37. La formule actuelle de calcul de la réserve opérationnelle a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2001/14. Au cours de l'automne 2006, le Directeur exécutif a chargé un consultant d'examiner la méthode en vigueur à la lumière de l'expérience concrète acquise depuis 2001 et de déterminer si des changements s'étaient produits dans les risques auxquels l'UNOPS faisait face. Le consultant a conclu que la formule demeurerait pertinente et n'avait pas lieu d'être modifiée.

38. Le montant de la réserve opérationnelle de l'UNOPS figure parmi les facteurs qui contribuent à fragiliser la capacité de ce dernier à poursuivre ses activités. Il est ajusté chaque année de manière à représenter 4 % du montant moyen des dépenses totales sur les trois années précédentes. Sur la base de ce critère et compte tenu de ce que le montant moyen des dépenses sur trois ans (exécution des projets et dépenses d'administration) s'établissait à 684,4 millions de dollars, le solde de la réserve opérationnelle pour l'exercice biennal 2004-2005 aurait dû s'élever à environ 27,4 millions de dollars. Or, le solde réel était inférieur de 23 millions à ce montant. Étant donné par ailleurs les projections relatives aux dépenses d'exécution des projets et aux dépenses d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 (834,2 millions pour 2006; 654,4 millions pour 2007), le niveau de la réserve opérationnelle était censé s'établir à 32,6 millions, mais le chiffre prévu était de 18,9 millions seulement. Le niveau courant et escompté de la réserve opérationnelle risque donc d'être insuffisant pour financer le passif de l'UNOPS.

39. L'UNOPS a indiqué que si certaines projections se vérifiaient pendant l'exercice biennal 2008-2009, la réserve opérationnelle serait reconstituée au 31 décembre 2009 à hauteur du montant requis par le Conseil d'administration.

40. L'UNOPS a approuvé la recommandation du Comité selon laquelle il devait prendre des mesures pour financer en temps voulu sa réserve opérationnelle à hauteur du montant spécifié.

41. Tout en convenant qu'il lui était indispensable de disposer de réserves opérationnelles suffisantes pour assurer durablement sa stabilité financière,

L'UNOPS s'est dit d'avis que le niveau actuel de ses réserves ne compromettait pas la continuité de ses activités dans l'immédiat. Il a expliqué que ce niveau réduit résultait de la décision exceptionnelle voulant que l'UNOPS restitue à l'OIP au titre du programme « pétrole contre nourriture » 14,5 millions de dollars prélevés sur ses réserves (voir la note 5 des états financiers). De plus, l'UNOPS avait constitué des provisions à long terme d'un montant de quelque 14,2 millions au titre des prestations d'assurance maladie et prestations dues à la cessation de service. N'étaient ces postes de dépense, les réserves de l'UNOPS auraient été supérieures au montant requis de 27,3 millions.

3. Normes comptables du système des Nations Unies

42. Le Comité a vérifié si les états financiers de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Hormis les observations faites au chapitre III ci-après, les états financiers étaient conformes aux normes pour tous les éléments de caractère significatif.

4. Présentation et teneur des états financiers

Soumission des états financiers

43. Comme indiqué à la section B ci-après, aux termes de son règlement financier, l'UNOPS était tenu de remettre ses états financiers au Comité au plus tard le 15 avril de l'année suivant la fin de l'exercice biennal. L'UNOPS a soumis, le 10 puis le 12 avril 2006, des états financiers incomplets et encore à l'état de projet. Le 8 mai 2006, le Comité a de nouveau reçu une série d'états financiers, qui n'étaient pas signés. Le tableau 1 indique certains des changements à caractère significatif qui avaient été apportés aux états financiers non signés remis au Comité le 8 mai, par rapport aux états remis le 12 avril, également non signés.

Tableau 1

Changements apportés aux états financiers non certifiés

(En dollars des États-Unis)

Description du compte	États financiers du 12 avril 2006	États financiers du 8 mai 2006	Différence
Encaisse	30 469 464,54	32 746 394,06	(2 276 929,52)
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	16 940 760,05	21 474 678,49	(4 533 918,44)
Sommes dues à/par le PNUD	62 721 562,78	52 554 535,17	10 167 027,61
Sommes dues à/par le FNUAP	9 568 712,42	13 127 070,63	(3 558 358,21)
Comptes créditeurs	(60 616 442,55)	(57 670 449,70)	(2 945 992,85)
Sommes dues à d'autres organismes des Nations Unies	(68 092 933,78)	(71 241 105,19)	3 148 171,41

44. Étant donné les écarts relevés par les commissaires aux comptes, l'UNOPS a revu les soldes des comptes pour l'exercice biennal 2004-2005 et établi des états financiers révisés qu'il a soumis au Comité le 21 novembre 2006. Enfin, après plus ample examen, il a présenté au Comité des états financiers certifiés le 25 janvier 2007.

45. **Le Comité a de nouveau recommandé à l'UNOPS, qui en est convenu, a) d'améliorer le processus d'établissement de ses états financiers; et b) de lui soumettre ses états financiers certifiés dans les délais prescrits.**

États financiers : données comparatives

46. Le Comité a noté que certaines données comparatives n'apparaissaient pas dans le tableau 1 des états financiers, les documents comptables ne permettant pas d'en connaître le détail.

Rapprochement des comptes et comptes d'attente

47. Divers soldes de comptes d'attente et de comptes provisoires, qui dataient et qui représentaient des montants importants, inscrits en sommes à recevoir dans le grand livre général n'avaient pas été régularisés à la fin de l'exercice financier et ne l'étaient toujours pas au moment de l'audit. Ils ont été réexaminés et en grande partie annulés pendant l'opération de nettoyage des comptes.

48. **Le Comité a de nouveau recommandé à l'UNOPS, qui en est convenu, de rapprocher et de solder en temps voulu tous les comptes d'attente.**

5. Comptes créditeurs

Sommes à rembourser aux donateurs (compte 21030)

49. Dans les états financiers non certifiés, un montant erroné de 579 626 dollars figurait au débit du compte 21030 au titre des intérêts produits par les fonds affectés aux projets. Cette écriture a fait ultérieurement l'objet de vérifications et a été corrigée lors du nettoyage des comptes.

50. **L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait examiner régulièrement les soldes de ses comptes créditeurs.**

Assurance maladie : engagements de durée limitée (compte 23020)

51. L'UNOPS a informé le Comité que le solde du compte 23020 comportait des montants dus par le PNUD et le FNUAP qui avaient été portés par erreur au compte de l'UNOPS par le Service des états de paie mondiaux du PNUD. Il n'avait pas été possible de corriger l'erreur en fin d'exercice au moyen d'une entrée dans le compte des sommes dues à/par le PNUD et le FNUAP car ces organisations avaient déjà clôturé leur grand livre. Une écriture de correction a été faite dans les sommes à recevoir.

52. **L'UNOPS est convenu, comme l'a recommandé le Comité, qu'il devait procéder en temps voulu au rapprochement des comptes où figurent les sommes dues au Service des états de paie mondiaux du PNUD.**

Écritures sur le compte 21005

53. Il a été constaté que les comptes ci-après, figurant dans le compte numéro 21005 (comptes créditeurs) du grand livre général, étaient demeurés inactifs pendant l'exercice biennal 2004-2005. L'UNOPS a indiqué que ces comptes correspondaient aux soldes résultant de la conversion du SIG au système Atlas et que les entrées correspondantes figuraient dans un autre compte Atlas.

Tableau 2
Écritures sans contrepartie sur le compte 21005

<i>Fonds (compte du grand livre général n° 2110)</i>	<i>Description (SIG)</i>	<i>31 décembre 2005 Solde de clôture (En dollars É.-U.)</i>
4102	PNUD/mondial, interrégional	45 059,07
51003	Fonds d'affectation spéciale – assistance à la Police nationale haïtienne	379 764,19
G1310	Fonds d'équipement des Nations Unies	(21 505,71)
KA001	Conversion solde grand livre général	(415 371,47)

54. À l'issue du nettoyage, le Comité a procédé à d'autres contrôles par sondage sur ce compte et noté que, malgré les ajustements opérés par l'UNOPS pour corriger les écritures fautives ou asymétriques, le compte présentait encore, au 25 janvier 2007, un solde débiteur de 481 387,93 dollars, que le Comité ne pouvait valider. L'UNOPS poursuivait l'examen de ces comptes et prévoyait de mener à terme le nettoyage en 2007.

55. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait analyser le compte 21005 et procéder au rapprochement des écritures de ce compte.

Comptes créditeurs – soldes débiteurs

56. Le Comité a noté qu'à l'issue de l'opération de nettoyage, certains comptes créditeurs présentaient encore des soldes débiteurs. Les explications fournies par l'UNOPS et les observations du Comité figurent dans les paragraphes qui suivent.

Compte numéro 23010 – cotisations au plan d'assurance maladie

57. Au 31 décembre 2005, le compte présentait un solde de 49 904,91 dollars. L'UNOPS a expliqué que les cotisations versées étaient d'abord inscrites au débit du compte 23010, puis réparties entre les projets par régularisation. Le solde débiteur correspondait à la différence entre le montant perçu pour 2004 et les montants affectés aux projets. L'analyse des projets auxquels se rapporte ce montant était en cours, de sorte qu'il figurait toujours dans le bilan.

Compte numéro 23045 – appendice D : autres experts

58. Le solde débiteur de 62 767,13 dollars s'expliquait par le fait que, dans les comptes de l'exercice biennal 2002-2003, les dépenses d'assurances n'étaient pas imputées aux différents projets. Le montant n'avait toujours pas été imputé aux projets à la fin de l'exercice 2004-2005. De ce fait, les dépenses et recettes réalisées afférentes aux projets affectés par ce solde étaient sous-estimées. L'UNOPS a effectué les écritures d'ajustement appropriées en 2007.

59. L'UNOPS est convenu, comme le lui a recommandé le Comité, d'analyser les soldes débiteurs, de les ventiler entre les comptes pertinents et d'indiquer les ajustements sur exercices antérieurs.

6. Comptes débiteurs (sommes à recevoir)

60. Une analyse chronologique des soldes des comptes débiteurs au 31 décembre 2005 a fait apparaître que 13 fonds, d'un montant total de 1 221 310,15 dollars, étaient inactifs.

61. L'UNOPS avait apuré 700 000 dollars sur le montant susmentionné, qui représentait 60 % environ du solde, et poursuivait la régularisation du solde restant, soit environ 550 000 dollars.

62. L'UNOPS est convenu, comme le lui a recommandé le Comité, d'examiner si les soldes débiteurs demeurés longtemps inactifs pouvaient être recouvrés.

Recouvrement des créances

63. L'UNOPS enregistre les revenus locatifs à percevoir durant l'exercice comptable suivant dans le compte numéro 14060 – sommes à recevoir dans un an. Au moment de l'audit, le montant à percevoir au titre des locaux loués au Département des affaires politiques s'élevait à 1 226 500 dollars (contre 820 000 dollars en 2004 et 406 500 dollars en 2005).

64. L'UNOPS a expliqué que des virements en provenance de l'ONU, d'un montant de 313 500 dollars, n'avaient pas été déduits du revenu locatif à percevoir, faute d'informations suffisantes. Il vérifiait actuellement d'autres envois de fonds à l'aide de justificatifs afin de déterminer les montants à déduire du solde restant (913 000 dollars).

65. Le compte numéro 14040 – créances personnel : indemnités pour frais d'études – comprend un montant de 88 779,69 dollars qui se rapporte à l'exercice 2003 et à des exercices antérieurs. Au cours du nettoyage des comptes, l'UNOPS n'a pas pu trouver une entrée correspondante dans les autres comptes et a constaté que le solde n'avait pas été modifié depuis qu'il était apparu la première fois.

66. L'UNOPS a obtenu une ventilation détaillée par fonctionnaire du montant de 88 779,69 dollars. Tous les fonctionnaires pour lesquels il existe un solde non réglé sur le compte 14040 sont encore en service actif à l'UNOPS. En conséquence, l'UNOPS compte recouvrer ou régler ce solde au début de 2007.

67. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait prendre des mesures efficaces pour recouvrer toutes les sommes qui lui étaient dues et déterminer les créances recouvrables.

Écritures sans contrepartie dans le compte créances personnel

68. Le compte numéro 14035 – créances personnel : avances pour les situations d'urgence – présentait un solde créditeur de 51 556,28 dollars. Au moment de l'audit, l'UNOPS poursuivait l'examen de ce compte. Le Comité n'a pu obtenir d'assurances concernant la validité de ce solde. L'UNOPS a expliqué qu'il ne pouvait pas régulariser le compte avant d'avoir reçu les documents justificatifs, qu'il avait demandés aux bureaux de pays du PNUD concernés.

69. L'UNOPS est convenu, comme le lui a recommandé le Comité, de mettre en place des contrôles pour s'assurer de l'existence de justificatifs pour les sommes inscrites dans les états financiers annuels.

Avances recouvrables localement : soldes créditeurs

70. Les comptes débiteurs (sommes à recevoir) comprennent des avances recouvrables localement. Le Comité a constaté que certains de ces comptes d'avances présentaient un solde créditeur, ce qui avait pour conséquence une sous-estimation des sommes à recevoir. L'UNOPS a procédé à des vérifications à la suite desquelles un certain nombre de ces comptes ont été soldés en 2006. Il a d'autre part établi que certains montants n'étaient pas des avances recouvrables localement mais des sommes reçues au titre de projets, inscrites par erreur dans les comptes d'avances. Le solde créditeur d'un montant total de 79 848,54 dollars correspondait à une sous-estimation des sommes à recevoir en fin d'exercice biennal.

71. L'UNOPS est convenu, comme le lui a recommandé le Comité, de comptabiliser les soldes créditeurs des comptes d'avances comme sommes à payer.

72. L'UNOPS a indiqué qu'étant donné la modicité du montant visé par rapport à la valeur totale de l'actif et du passif, il préférerait ne pas procéder à un ajustement des états financiers de 2004-2005, mais veillerait à ce que, dans les comptes de 2006, ces soldes ne soient pas déduits des sommes à recevoir.

7. Comptes bancaires et trésorerie

73. La fonction trésorerie de l'UNOPS est assurée par le PNUD aux termes d'un accord de prestation de service. C'est donc au PNUD qu'il incombe de procéder aux rapprochements des comptes bancaires de l'UNOPS. Le Comité a noté que, pour l'exercice biennal 2004-2005, le PNUD n'avait procédé qu'à un seul rapprochement bancaire, portant sur l'ensemble de l'exercice. Par ailleurs, cette opération n'a été effectuée qu'au moment de l'audit final en mai 2006.

74. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle le rapprochement des comptes bancaires devrait être effectué mensuellement.

8. Comptes d'avances temporaires

75. Dans des cas exceptionnels, lorsque les activités d'un projet nécessitent que des sommes soient versées à des fournisseurs locaux, dans des lieux où il n'y a pas de bureau extérieur du PNUD, ou des lieux à fort volume d'opérations, ou encore pour d'autres motifs, et si pour autant que la bonne marche du projet le commande, on a recours à un système de compte d'avance temporaire. Ce système consistait à virer des avances de trésorerie aux détenteurs de comptes d'avances temporaires, lesquels engageaient alors des dépenses par prélèvement sur ces comptes. Les bordereaux de dépense étaient traités à intervalles réguliers pour enregistrer les opérations dans le système Atlas. Au 31 décembre 2005, le solde global des comptes d'avances temporaires avait augmenté de 18,1 millions de dollars (116 %), passant ainsi de 15,6 millions de dollars au 31 décembre 2003 à 33,7 millions de dollars. Par ailleurs, le volume des opérations de l'UNOPS avait également augmenté au cours de cette période, contribuant en partie à l'augmentation des soldes de comptes d'avances temporaires.

Concordance des comptes

76. Le Comité a procédé à des tests de vérification d'un échantillon de comptes d'avances temporaires de l'UNOPS afin de vérifier la validité, l'exactitude et

l'exhaustivité des opérations enregistrées dans le grand livre. Un rapprochement global du solde des comptes d'avances temporaires a été également examiné au cours de cet audit. Un rapprochement effectué par l'UNOPS en mai 2006 a fait apparaître un écart de 1 657 110 dollars entre les opérations traitées dans Atlas et le solde du grand livre, et un autre écart non apuré de 717 246 dollars entre le solde du livre de caisse et le montant comptabilisé pour l'apurement du compte. Au cours de l'opération de nettoyage, l'apurement des comptes d'avances temporaires a été mené à terme et les ajustements nécessaires ont été apportés aux états financiers.

77. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation renouvelée du Comité selon laquelle l'apurement des comptes d'avances temporaires doit être effectué régulièrement.

78. Les détenteurs de comptes d'avances temporaires ouvrent des livres de caisse extérieurs au système Atlas puis présentent leurs comptes et leurs apurements au Siège mensuellement. Ces apurements, livres de caisse et pièces justificatives sont ensuite vérifiés et entrés dans le système Atlas au Siège (New York). Ce système se traduit par un décalage dans le temps entre l'engagement effectif des dépenses sur le terrain et l'enregistrement de l'information correspondante dans Atlas. De ce fait, la mise en concordance mensuelle du grand livre et des relevés bancaires ne pouvait s'effectuer avec la rapidité nécessaire.

79. Le Comité a noté que la fonction d'interrogation utilisée par l'équipe chargée du système Atlas au Siège pour extraire des données du grand livre devait être exécutée à intervalles réguliers, aucun arrêté des comptes du grand livre général n'étant effectué en fin de mois. Il a donc fallu réexaminer les données en remontant une année entière.

80. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation renouvelée du Comité selon laquelle il doit revoir ses processus relatifs aux comptes d'avances temporaires.

Comptes d'avances temporaires – écarts de solde bancaire (états financiers certifiés)

81. Des apurements bancaires de comptes d'avances temporaires ont été effectuées sur la base de relevés bancaires et de soldes de caisse arrêtés à une date antérieure à la fin de l'exercice biennal. Ces procédures d'arrêt des comptes incorrectes ont entraîné la non-comptabilisation des opérations figurant dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3
Comptes d'avances temporaires à arrêté anticipé

(En dollars des États-Unis)

Compte numéro	Solde de caisse à la date de l'apurement	Solde de caisse en fin d'année	Activité nette entre la date de l'apurement et la fin de l'année ^a	Date de l'arrêté des comptes
01 1025236 01	181 890,23	479 852,29	297 962,06	21/12/05
172-0260.140.89	45 253,72	36 263,23	8 990,49	16/12/05
20100003841774	94 451,82	41 189,17	53 262,65	14/12/05
1609 112 504	87 611,03	103 227,14	15 616,11	15/12/05
011500001234	9 824,20	5 794,38	4 029,82	12/12/05

^a Y compris chèques, dépôts et charges bancaires.

82. À cause de ces écarts dans les apurements des comptes bancaires, le livre de caisse n'était pas exact à la fin de l'exercice biennal. Le Comité a examiné les apurements de ces comptes pour évaluer l'impact sur le solde du grand livre. Il a relevé une sous-évaluation du solde bancaire et une surévaluation correspondante du solde interfonds dans les états financiers.

83. L'UNOPS a expliqué que ces écarts résultaient d'une décision de gestion en vertu de laquelle les détenteurs de comptes d'avances temporaires doivent arrêter lesdits comptes une semaine avant la fin de l'année afin d'accélérer l'établissement des rapports de fin d'année. Cette décision s'appuie sur le fait que les versements effectués au cours de la dernière semaine de décembre sont d'un intérêt négligeable pour l'établissement des comptes, et un examen des opérations non comptabilisées a révélé qu'il s'agissait de reconstitutions de caisse effectuées par le PNUD. L'impact financier se limitait donc aux rubriques Encaisse, Dépôts à terme et Comptes interfonds de la partie « Actif » du bilan. Cela étant, afin d'éviter des écarts analogues à l'avenir, l'UNOPS n'arrêtera plus les comptes d'avances temporaires avant la fin de l'année.

84. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il doit revoir les procédures d'arrêt des comptes bancaires afin que toutes les opérations relatives aux périodes financières en cours soient prises en compte.

**Comptes d'avances temporaires – apurement d'entrées anciennes
(états financiers certifiés)**

85. Le tableau 4 ci-dessous indique les comptes bancaires dont la concordance faisait apparaître des chèques émis de longue date qui risquent d'être périmés, entraînant une surévaluation du solde bancaire et des sommes à recevoir.

Tableau 4
Chèques émis de longue date

<i>Nom de la banque</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Numéro de chèque</i>	<i>Montant (en dollars)</i>	<i>Date d'émission</i>
1. Ues Congolaises	20100003841774	20112821	689,00	1 ^{er} janv. 2005
2. Commercial Bank of Eritrea	8634	284559	1 257,00	24 févr. 2005
3. Unibank (Haïti)	140-1022-570082	404	1 400,00	17 mai 2005
4. Unibank (Haïti)	140-1022-570082	697	60,00	24 juin 2005
5. Bank of Africa	01185520300	803622	201,82	25 oct. 2004
6. Bank of Africa	11185521600	7 chèques en circulation	6 713,92	Avant 2005
7. Banque internationale pour le commerce et l'industrie, Sénégal	9528065488000	225	232,39	Avant 2005
8. Banca Continental Peru	01166100010001196961	6 chèques en circulation	1 213,42	Avant 2005
9. Union des Banques	2010000384-10-95	8 chèques en circulation	111 304,17	Avant 2005

86. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait ajuster les soldes de caisse des comptes d'avances temporaires dans le grand livre pour tenir compte des chèques périmés.

Soldes bancaires des comptes d'avances temporaires – concordance avec le grand livre

87. Les comptes bancaires d'avances temporaires sont attribués par zone géographique pour faciliter l'exécution des projets, et peuvent donc servir à plusieurs projets tant administratifs que liés à des clients. Les comptes du grand livre de l'UNOPS sont ventilés par fonds, si bien que le solde bancaire d'un compte d'avances temporaires peut être réparti sur plusieurs fonds dans le grand livre. Ceci a pour conséquence que l'UNOPS n'établit pas de concordance entre le solde de chaque compte d'avances temporaires et le solde d'un fonds dans le grand livre; un livre de caisse sert d'outil de contrôle pour enregistrer les dépenses et les recettes des comptes d'avances temporaires et les concordances sont établies entre ce livre de caisse et les relevés bancaires. Un tableau récapitulatif totalisant tous les soldes de caisse est ensuite établi et comparé au solde des comptes bancaires dans le grand livre.

88. Ces procédures ne garantissent pas que des erreurs qui pourraient se produire dans le processus de rapprochement des comptes puissent être facilement détectées.

89. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation renouvelée du Comité selon laquelle il devrait prendre des mesures propres à assurer la concordance des soldes au niveau des fonds.

90. L'UNOPS a informé le Comité qu'il avait engagé un travail tendant à modifier ses procédures de concordance. L'UNOPS avait analysé le compte de contrôle du grand livre en juin 2006 par compte bancaire et effectué le rapprochement avec les soldes de livre de caisse. L'UNOPS a également informé le Comité qu'il avait entrepris en juin 2007 de réduire le nombre des comptes d'avances temporaires pour faire en sorte que les responsables régionaux des finances puissent entrer les données relatives aux coûts directement dans le système Atlas dans les bureaux extérieurs où les moyens logistiques le permettent. L'UNOPS a indiqué que cette initiative devrait être dans une large mesure achevée au début de 2008 au plus tard.

Signataires autorisés pour les comptes d'avances temporaires

91. L'UNOPS a fourni une liste des pays, des numéros de projet, des titulaires de compte d'avances temporaires, des numéros de comptes bancaires et des signataires autorisés pour les opérations bancaires relatives auxdits comptes. Sur cette liste, les indications relatives aux signataires pour 10 comptes bancaires dans sept pays n'étaient pas à jour.

92. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait mettre régulièrement à jour la liste des signataires autorisés pour les opérations bancaires.

9. Soldes interfonds

Compte interfonds avec le PNUD

93. L'UNOPS tenait des comptes interfonds avec d'autres organismes des Nations Unies. S'agissant du PNUD, la différence non apurée en mai 2006 s'établissait à

près de 59,1 millions de dollars, dont 33,5 millions de dollars ont fait par la suite l'objet d'un ajustement par le PNUD et 15,7 millions de dollars d'un ajustement par l'UNOPS. Le solde, représentant 9,9 millions de dollars, correspond à des éléments remontant jusqu'à 1999, classés par nature et montant de l'opération. Conformément au modèle d'entreprise UNOPS/PNUD de l'époque où la majorité de ces dépenses ont été engagées pour des projets du PNUD, la disponibilité de fonds pour couvrir ces dépenses est en train d'être analysée. Dans ces conditions, et en attendant que ce travail soit mené à terme, l'UNOPS a créé une provision de 5 millions de dollars, le reste sur le solde de 9,9 millions de dollars étant inscrit dans la note 8 aux états financiers.

94. Le Comité a exprimé de sérieuses préoccupations quant aux carences en matière de contrôle concernant l'apurement en temps voulu des soldes interfonds entre les deux organismes. L'UNOPS a informé le Comité que cette situation était largement imputable à des retards systémiques dans le partage de données fiables entre les deux organismes, ainsi qu'au fait qu'il n'y avait pas auparavant suffisamment de ressources pour procéder aux rapprochements en temps voulu, problème que le Bureau était en train de régler sur le plan tant des procédures que des ressources.

95. Le Comité recommande que l'UNOPS : a) réévalue dans quelle mesure la dette de 9,9 millions de dollars du PNUD peut être recouvrée; b) détermine si la provision de 5 millions de dollars constituée est suffisante aux fins de passation par profits et pertes; et c) veille à ce que tous les apurements des comptes interfonds soient effectués régulièrement.

96. L'UNOPS a expliqué qu'en raison du grand volume et de l'ancienneté des opérations entrant dans le solde non apuré de 9,9 millions de dollars, l'examen des éléments restants prendra un certain temps. Étant donné les incertitudes quant au résultat et la difficulté de déterminer de manière quelque peu fiable le montant à fournir, l'UNOPS considérerait que le traitement comptable retenu (constitution d'une provision) était le plus judicieux.

10. Projets et autres sources de recettes

97. Les recettes provenant des projets, soit 95,5 millions de dollars (contre 69,9 millions de dollars en 2002-2003) (non compris les recettes au titre du projet de services consultatifs et les recettes accessoires), sont passées de 64 % du total des recettes en 2002-2003 à 80,5 % pour l'exercice biennal 2004-2005. Ces recettes sont perçues en paiement de services rendus pour l'exécution des projets et autres services tels que l'administration des prêts. L'UNOPS facture en effet un pourcentage des dépenses afférentes à l'exécution des projets en tant que dépenses d'appui. De ce fait, au cours d'une période donnée, l'augmentation des dépenses engagées pour les projets se traduit par une augmentation des recettes de l'UNOPS.

Recouvrement des coûts des projets et taux de recettes

98. Le taux des recettes provenant des projets, en pourcentage de l'exécution des projets, s'est graduellement détérioré, passant de 7,8 % en 2000 à 6,7 % en 2005. Le Comité a noté que des taux différents étaient appliqués à différents projets et clients, avec un taux maximal de 10 % appliqué à certains projets du PNUD financés par des ressources ordinaires, et ce, en fonction du montant estimatif des dépenses à engager. Le Comité craint que des projets que l'UNOPS accepte d'autres

organismes des Nations Unies ne soient pas suffisamment rentables, étant donné le niveau des dépenses administratives renouvelables qu'ils impliquent. Les recettes provenant de ces projets, en pourcentage de l'exécution des mêmes projets, étaient de 7 % pour l'exercice biennal 2004-2005, contre 6,8 % pour l'exercice 2000-2001. Les recettes provenant des projets, en pourcentage du coût d'exécution de ceux-ci, en excluant les autres services, pour la période allant de 1996 à 2005 sont indiquées dans le tableau 5 ci-dessous. Il en ressort que le taux de recettes au titre des projets a été le plus élevé en 1998, avant de retomber à 7,1 % en 2003 et 6,7 % en 2005.

Tableau 5
**Recettes provenant des projets en pourcentage
de l'exécution des projets**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Exécution des projets</i>	<i>Recettes provenant des projets</i>	<i>Pourcentage</i>
1996	430,8	31,6	7,3
1997	463,1	35,0	7,6
1998	537,8	43,5	8,1
1999	559,8	43,0	7,7
2000	471,1	36,8	7,8
2001	504,7	37,9	7,5
2002	485,1	35,4	7,3
2003	490,6	34,6	7,1
2004	495,2	35,4	7,1
2005	903,4	60,1	6,7

99. Le Comité a noté que l'UNOPS ne concevait plus les recettes sous le seul angle de « l'exécution » et envisageait d'autres solutions telles que les modèles associant « recettes et contributions aux frais fixes ». Mais, sans un système permettant d'estimer convenablement le coût des services fournis, l'UNOPS risque d'accepter des projets dont il tirerait des recettes qui pourraient ne pas couvrir ses frais fixes.

100. Le Comité a noté qu'un projet de méthode de tarification avait été mis au point mais que ce processus n'avait pas encore été mené à son terme, en ce qui concerne notamment les systèmes d'établissement des rapports sur lesquels reposerait la méthode. L'UNOPS comptait avoir achevé la révision de sa politique de tarification en juillet 2007. Cette politique permettra alors à l'UNOPS de facturer ses services en fonction des objectifs suivants : a) recouvrer tous les frais directs et indirects engagés par l'organisation; b) consacrer un montant convenable à la reconstitution et au maintien de la réserve opérationnelle statutaire de l'UNOPS; c) recouvrer convenablement les pertes potentielles liées aux risques d'opération ou de portefeuille qui peuvent être estimés; et d) veiller à ce que les tarifs pratiqués soient compétitifs.

101. **L'UNOPS s'est rangé à la recommandation renouvelée du Comité selon laquelle il doit a) évaluer la base et le mode de calcul du coût de ses services afin de s'assurer que tous les coûts sont identifiés et recouverts, b) mettre en**

place un système qui corrigera toutes les insuffisances relevées dans le système actuel fondé sur le volume de travail et c) envisager la possibilité d'appliquer une marge minimum fixe qui permette de contrôler les fluctuations du taux de recouvrement des coûts tout en s'assurant que les opérations de l'UNOPS demeurent d'un bon rapport coût-efficacité.

11. Engagements non réglés

Commandes en cours

102. Selon un état des commandes en cours dans le système Atlas, les bons de commande émis depuis plus de six mois par la Division des services d'achat de l'UNOPS représentaient au total 4 926 073 dollars. La Division a expliqué que les commandes non soldées étaient imputables à divers facteurs, notamment mais non exclusivement les demandes de dédommagement, les fluctuations monétaires et les changements de spécifications de biens ou services. L'UNOPS a indiqué qu'un outil mis au point en interne était utilisé pour suivre les factures reçues jusqu'à leur règlement et que l'on procédait à un nettoyage des données pour solder les commandes en cours.

103. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait accélérer le nettoyage des données et suivre constamment les commandes en cours pour veiller à ce qu'elles soient apurées et soldées en temps opportun.

Recettes provenant de l'annulation d'engagements non réglés

104. La politique suivie par l'UNOPS consistait à déduire des dépenses afférentes aux projets de l'année en cours le montant des engagements non réglés au titre d'exercices antérieurs qui ont été annulés. Il en résulte une diminution des recettes au titre des projets de l'année en cours, qui sont établies à partir des dépenses budgétées. L'UNOPS a indiqué que la politique suivie en matière d'annulation d'engagements non réglés était conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'ONU. Le Comité a toutefois noté les répercussions de ce mode de traitement sur la comptabilisation des recettes.

105. Avant annulation, le solde des engagements non réglés au 31 décembre 2003 s'établissait à 34 millions de dollars. Il s'agissait essentiellement d'engagements correspondant à des commandes et à d'autres documents d'engagement de dépenses. Sur ce total, 3,2 millions de dollars (9,3 %) représentaient des engagements annulés au cours de 2005. De ce fait, les recettes étaient surévaluées de près de 220 000 dollars (sur la base d'un taux de recettes de 6,7 %) pour l'exercice biennal 2002-2003 et sous-évaluées d'autant pour l'exercice biennal 2004-2005.

106. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation renouvelée du Comité selon laquelle il devrait a) procéder plus régulièrement à des examens de tous les engagements non réglés et b) veiller à ce que les responsables des projets ne contractent que des engagements valables.

Annulations d'engagements non réglés

107. L'UNOPS déclare dans la note 5 aux états financiers une économie de 3 milliards 158 millions de dollars sur les engagements au titre d'exercices antérieurs. Le Comité a demandé à l'UNOPS de lui fournir un tableau récapitulatif

lesdits engagements afin de déterminer la validité du montant indiqué. Deux tableaux lui ont été présentés, « État II : Engagements non réglés », qui récapitule les soldes d'engagements non réglés par fonds et à partir duquel le passif du bilan est établi, et « Copie de la liste des engagements non réglés pour 2003 », qui contient le détail des commandes effectives soldées en 2004 pour l'exercice biennal précédent et à partir duquel a été établi le montant des économies sur les engagements d'exercices antérieurs figurant dans la note 5. Les écarts ci-après ont été relevés :

État II : Engagements non réglés	123 125 361,45 dollars
Copie de la liste des engagements non réglés pour 2003	127 645 514,37 dollars
Écart	4 520 152,92 dollars

108. Dans le cadre de l'opération de nettoyage, l'UNOPS a pu ajuster le solde du grand livre d'un montant de 5,4 millions de dollars, aboutissant à un écart révisé de 900 000 dollars, soit le montant de la surfacturation aux projets en 2002-2003. L'UNOPS est en train d'examiner cet écart afin d'en déterminer la nature. Si ce montant a trait aux projets, au taux moyen de 7% que l'UNOPS applique aux dépenses des projets, les recettes de l'UNOPS pour 2002-2003 pourraient avoir été surestimées d'environ 63 000 dollars. Si, en revanche, une partie des engagements non réglés correspond à une accumulation de dépenses qui ne sont plus nécessaires, il y aurait une augmentation des réserves équivalant à cet ajustement.

109. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation renouvelée du Comité selon laquelle il doit veiller à l'apurement des engagements non réglés au titre d'exercices antérieurs.

12. Mesures à prendre au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite

110. L'UNOPS a prévu dans ses états financiers une provision de 11,8 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et une autre provision de 2,4 millions de dollars au titre des congés annuels. Toutefois, selon une évaluation actuarielle, le montant à prévoir à ce titre serait de 41,7 millions de dollars au 31 décembre 2005, comme on peut le voir dans la note 11 aux états financiers.

111. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation renouvelée du Comité selon laquelle il devrait accélérer l'examen de la question du financement des prestations dues à la cessation de service.

112. L'Assemblée générale, dans sa résolution 60/255 du 8 mai 2006, a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour faire en sorte que les obligations correspondant aux prestations dues à la cessation de service apparaissent dans les états financiers de l'ONU. Le Contrôleur a écrit à toutes les entités concernées pour leur demander d'indiquer ces montants dans les états financiers de 2006. La résolution susmentionnée de l'Assemblée générale étant ultérieure à la fin de l'exercice biennal 2004-2005, l'UNOPS n'a pas intégralement provisionné les montants dus au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

13. Passifs éventuels

Montant réclamé à l'UNOPS

113. Le Comité a noté qu'un montant de 15 580 000 dollars était réclamé par un contractant, au titre du marché numéro C04-191/00033267, pour rupture de contrat. Selon les renseignements obtenus par le Comité, le litige se règlera probablement par le versement d'un montant de 1,5 million de dollars, soit un dédommagement réclamé de 1 million de dollars auquel s'ajoutent des frais de 500 000 dollars. L'UNOPS a constitué une provision de 1,5 million de dollars, comme indiqué dans la note 13 aux états financiers pour 2004-2005. Comme en toute affaire juridique, le règlement se fera peut-être sur la base d'un montant différent de celui prévu.

14. Passation de pertes de numéraires, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

114. L'UNOPS a informé le Comité qu'au total, 1 383 000 dollars avaient été passés par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 2004-05. Sur ce montant, 557 196 dollars correspondent à des dépenses de projets engagées en 2002-2003 par l'UNOPS, en tant qu'agent d'exécution de deux projets du PNUD, qui ont été ensuite clos. Ce montant de 557 000 dollars était déjà provisionné dans les comptes de 2002-2003. Un autre montant de 828 000 dollars correspond à des services de gestion de la paie rendus entre 1999 et 2004. Faute d'apurements réguliers, ces montants n'ont pas été imputés en temps voulu aux projets concernés, lesquels ont été par la suite clos.

15. Versements à titre gracieux

115. L'UNOPS a informé le Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

16. Gestion des programmes et des projets

Projets ayant fait l'objet d'un dépassement de crédits

116. Il incombe aux différents directeurs de projet de veiller à ce que les dépenses consacrées aux projets ne dépassent pas le budget approuvé. Il faut que les donateurs aient consenti à apporter des fonds, avant d'engager des dépenses supplémentaires. La section 4.711 du Manuel de l'UNOPS stipule qu'un rapport d'exécution de projet doit être établi tous les mois afin que les directeurs puissent comparer l'évolution des dépenses aux budgets, par ligne budgétaire. La section 4.740 du Manuel précise que cette comparaison doit être effectuée au moins lors des ajustements réalisés en octobre et dans le cadre des opérations de clôture en fin d'exercice.

117. Le montant total des dépassements de crédits s'est établi à 23 millions de dollars en 2005. Ils portaient sur 154 projets, soit 11,5 % des 1 338 projets en cours cette année-là.

118. Le risque pour l'UNOPS est qu'il ne puisse récupérer les fonds utilisés pour couvrir des dépenses excédentaires par rapport aux budgets approuvés. Étant donné sa situation financière, les pertes correspondant à des dépenses non autorisées risquent d'être difficiles à financer et pourraient avoir des conséquences néfastes sur le plan de la trésorerie. Les contrôles visant à assurer le suivi des dépenses de projet

ne permettaient pas de détecter les dépassements de crédits, ce qui pouvait se traduire par des pertes financières.

119. L'UNOPS a indiqué que le risque de dépassement de crédits était limité du fait que les comptes de la moitié environ des 154 projets en question (soit quelque 76 % de leur valeur totale) étaient soldés au moyen du compte interfonds du PNUD, qui avait fait l'objet d'un rapprochement au 31 décembre 2005. En outre, les dépassements de crédits « provisoires » ne tenaient pas compte du caractère continu des projets ni du budget disponible dans le cadre de l'accord général relatif aux projets.

120. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, de mettre en place des contrôles de façon que les budgets et les dépenses des projets soient dûment examinés chaque mois.

121. L'UNOPS assure des services de gestion et d'exécution de projets pour les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les institutions de Bretton Woods et les gouvernements. Dans la plupart des cas, il perçoit des honoraires qui correspondent à un pourcentage du coût effectif des projets et qu'il négocie avec le client. L'UNOPS a indiqué au Comité que ses clients fixaient en général un plafond non négociable. Le Comité a noté que pour l'exercice biennal 2004-2005, le pourcentage moyen des honoraires perçus par l'UNOPS s'établissait aux alentours de 6,67 %.

122. En ce qui concerne un ensemble de projets baptisé « Initiative pour le bassin du Nil », l'UNOPS avait indiqué qu'il ne parvenait pas à obtenir le remboursement de la totalité du montant des dépenses directes et indirectes qu'il engageait. Sur la base des documents envoyés au client et d'une analyse des coûts effectuée par son gestionnaire de portefeuille, l'UNOPS avait estimé ses pertes à 745 000 dollars. Comme il ne disposait pas d'un logiciel de gestion de projets qui lui permettrait de mesurer le temps consacré aux projets par son personnel, les estimations qu'il avait fournies sur la durée de mobilisation des directeurs de projet, des gestionnaires de portefeuille et du personnel des projets ne pouvaient pas être dûment validées par le Comité. L'UNOPS était en train de négocier une augmentation des honoraires perçus au titre de l'Initiative pour le bassin du Nil, mais il risquait toujours de devoir achever les projets sans avoir obtenu gain de cause. En juin 2007, l'UNOPS a informé le Comité qu'il avait depuis renégocié ses honoraires de telle sorte qu'il recouvrerait ses dépenses en totalité.

123. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de s'employer à régler la question du contrôle des dépenses afférentes aux projets.

124. L'UNOPS a informé le Comité qu'en raison de la nature des élections en Afghanistan, le PNUD lui avait donné pour instruction de les organiser sur une période très courte, ce qui s'était traduit en pratique par des dépenses supplémentaires, qui avaient été autorisées par le PNUD. L'UNOPS a donc été autorisé par le PNUD à approuver tous les paiements malgré l'absence provisoire d'un budget.

125. L'UNOPS est convenu, comme le lui recommandait de nouveau le Comité, d'obtenir en temps voulu les autorisations officielles en cas d'augmentation des dépenses.

126. L'UNOPS a indiqué qu'il était en train de revoir ses procédures internes et que dans ses procédures de gestion des projets, il insisterait sur la nécessité d'obtenir en temps voulu les autorisations officielles d'augmentation des dépenses. Il avait en outre mis en place un tableau de bord financier tenu à jour quotidiennement pour que ses gestionnaires de portefeuille puissent plus facilement contrôler les dépassements de crédits sur l'intranet.

Dépenses d'appui et honoraires

127. Il est stipulé au paragraphe 5.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS que celui-ci doit veiller à ce que le montant total des dépenses consacrées aux projets ne soit pas supérieur à celui des fonds reçus.

128. En examinant le portefeuille de projets de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2004-2005, le Comité a constaté que certains projets affichaient au 31 décembre 2005 des dépenses excédentaires par rapport aux montants inscrits à leur budget. Le Comité n'a pu vérifier si les budgets des projets avaient fait l'objet de révisions approuvées car il n'avait pas accès au lien qui, dans ATLAS, lui aurait permis de s'assurer de l'existence des documents justificatifs. On lui a par la suite remis des éléments probants attestant que des fonds supplémentaires avaient bien été versés pour tous les projets en dépassement.

129. Si les révisions budgétaires ne sont pas approuvées, sous forme de lettres d'accord autorisées, les dépenses portées au compte de résultat risquent d'être sous-estimées car les pertes n'auront pas été prises en compte.

130. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, d'obtenir les autorisations nécessaires si les dépenses afférentes aux projets sont supérieures à ce qui avait été prévu, et de réviser les budgets en temps voulu.

17. Dépenses d'administration

Rapprochement des états de paie

131. Le rapprochement mensuel des états de paie est indispensable pour s'assurer de la validité, de l'exactitude et de l'exhaustivité des opérations inscrites au grand livre et veiller à ce que les problèmes d'ajustement soient étudiés en vue de leur règlement. L'UNOPS sous-traite au PNUD la tenue de ses états de paie en vertu d'un accord de prestation de services qui a été signé le 21 octobre 2005.

132. L'UNOPS a indiqué que, pendant l'exercice biennal 2004-2005, le PNUD ne lui avait communiqué aucun rapprochement d'états de paie, ou qu'il les lui avait communiqués en retard. Ces documents n'ont été produits que lorsque le Comité les a demandés en avril-mai 2006, et leur version électronique n'a été fournie qu'en avril 2007.

133. Le Comité a constaté plusieurs divergences entre le montant qui figurait au grand livre et celui des états de paie mondiaux. Il a également noté des anomalies dans les montants des traitements inscrits dans le grand livre. L'UNOPS a par la suite corrigé les écarts et ajusté les états financiers en conséquence.

134. L'UNOPS a accepté, comme le lui recommandait de nouveau le Comité, d'examiner et de certifier les rapprochements mensuels des états de paie.

135. La comptabilisation des dépenses en droits constatés consiste à rattacher les dépenses à l'exercice au cours duquel l'engagement ou la dette ont été contractés, qu'il y ait eu ou non décaissement. Parmi l'échantillon étudié par le Comité, les dépenses indiquées dans le tableau 6 avaient été constatées dans les comptes de l'exercice biennal à l'examen (2004-2005) mais correspondaient à des factures datées de l'exercice précédent (2002-2003).

Tableau 6

**Dépenses indûment rattachées à l'exercice biennal 2004-2005
(états financiers non certifiés)**

2004

<i>Projet</i>	<i>Compte</i>	<i>N° de la pièce justificative</i>	<i>Dépense (dollars É.-U.)</i>	<i>Part afférente à l'exercice biennal précédent (dollars É.-U.)</i>
00031263	72440	00014666	56 810,87	41 508,87
00031263	72440	00019128	52 032,96	48 229,47
00031263	73520	00013421	21 205,17	21 205,17
Total				110 943,51

2005

<i>Projet</i>	<i>Compte</i>	<i>N° de la pièce justificative</i>	<i>Dépense (dollars É.-U.)</i>	<i>Part afférente à l'exercice biennal précédent (dollars É.-U.)</i>
00041647	72420	00069737	90 283,00	29 703,24

136. Les exemples ci-dessus contreviennent au principe de la comptabilité en droits constatés : les dépenses d'administration de l'exercice biennal à l'examen ont été surestimés. Ces dépassements auraient dû figurer dans les états financiers non certifiés sous la forme d'un ajustement du solde d'ouverture de la réserve opérationnelle.

137. Le Comité a constaté que les opérations indiquées dans le tableau 7, qui sont tirées de son échantillon, avaient été enregistrées dans le mauvais compte.

Tableau 7

Opérations décaissement enregistrées dans le mauvais compte

2004

<i>Projet</i>	<i>Compte</i>	<i>Intitulé du compte</i>	<i>N° de la pièce justificative</i>	<i>Dépense (dollars É.-U.)</i>	<i>Description de l'opération</i>
00031263	73410	Maintenance et exploitation du matériel de transport	ASA00042	71 577,85	Achat d'un véhicule (17 844,84 dollars)

<i>Projet</i>	<i>Compte</i>	<i>Intitulé du compte</i>	<i>N° de la pièce justificative</i>	<i>Dépense (dollars É.-U.)</i>	<i>Description de l'opération</i>
00031263	72105	Prestataires de services – bâtiment et génie civil	ASA00042	477 028,22	Achat de véhicules

2005

<i>Projet</i>	<i>Compte</i>	<i>Intitulé du compte</i>	<i>N° de la pièce justificative</i>	<i>Dépense (dollars É.-U.)</i>	<i>Description de l'opération</i>
00041644	72205	Matériel de bureautique	00044712	41 000,00	Règlement d'un loyer

138. Toutes les opérations ci-dessus étaient des dépenses d'administration, mais les montants correspondants n'avaient pas été portés aux sous-comptes qu'il fallait. Toutefois, l'erreur s'est limitée aux sous-comptes et n'a eu d'incidences ni sur le registre des actifs ni sur les états financiers.

139. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le lui a recommandé, de renforcer les contrôles concernant l'enregistrement des dépenses d'administration.

Pièces justificatives manquantes

140. Les auditeurs avaient demandé qu'on leur remette, pour l'exercice biennal à l'étude, 301 pièces justificatives avec toute la documentation voulue. Sur ce total, 116 ne leur avaient pas été remises au complet après leur première demande. Avec le concours de l'équipe chargée du nettoyage des comptes, le Comité a obtenu les pièces manquantes lors de l'audit final, en novembre 2006.

141. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en place des procédures pour améliorer l'archivage des pièces comptables et faire en sorte qu'on puisse les retracer plus facilement.

18. Passation de marchés, gestion de contrats et activités de location

Location de locaux à usage de bureaux à New York

142. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, l'UNOPS a dépensé 9,2 millions de dollars pour la location de locaux à usage de bureaux, montant dont elle a recouvré 3,2 millions de dollars grâce aux revenus tirés de la sous-location d'une partie des bureaux. L'UNOPS occupait en moyenne 65 % de la superficie totale et en sous-louait 25 %. En vertu d'une clause du contrat de bail, l'UNOPS n'était pas autorisé à sous-louer plus de 25 % de la superficie louée sans obtenir au préalable l'accord du propriétaire. Le bail en cours arrivant à échéance le 30 septembre 2014, l'UNOPS subirait un manque à gagner pendant la durée du bail si la superficie inoccupée n'était pas donnée en location.

143. L'UNOPS a par la suite obtenu du propriétaire le droit de sous-louer le quatrième étage et un accord d'extinction a été conclu en mai 2006. Lors des négociations avec le propriétaire, l'UNOPS a également obtenu toute latitude pour louer à l'ONU autant d'espace que nécessaire au cinquième étage. Un mémorandum

d'accord avec l'Organisation prévoyant la sous-location de 99 % de la superficie des locaux à usage de bureaux de l'UNOPS à New York a été signé, avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Passation de marchés

144. En examinant les activités de passation de marchés de l'UNOPS au siège et dans ses bureaux régionaux, le Comité a fait plusieurs observations sur le non-respect des règles, sur des lacunes d'ordre administratif et sur des questions relatives aux prestations. Dans le cadre de leurs travaux, développés dans leurs divers rapports et récapitulés dans le document DP/2006/32, les vérificateurs internes ont donné des détails sur des projets particuliers. Le Comité a notamment fait les constatations suivantes :

a) L'UNOPS n'a pas exigé des fournisseurs potentiels, au stade de l'appel d'offres, une déclaration signée dans laquelle ils s'engageraient à respecter le code de conduite. Il n'a obtenu ces déclarations qu'au stade de la commande;

b) Il n'y avait pas d'accord officiel entre l'UNOPS et le Fonds international de développement agricole (FIDA) sur la structure des honoraires perçus par l'UNOPS pour les services rendus au FIDA, ni sur la facturation et les conditions de paiement, si bien que l'UNOPS s'exposait au risque de ne pas percevoir la totalité des honoraires qui étaient dus;

c) La planification des achats offrait la possibilité de réaliser des économies d'échelle. Or, il n'existait aucun plan d'achat global tenant compte des besoins de chaque bureau de pays;

d) L'accord à long terme conclu entre la Division des services d'achat de l'UNOPS et un prestataire de services de fret devait être réexaminé étant donné qu'il était très peu utilisé;

e) Aucun accord à long terme n'avait été conclu avec deux fournisseurs, bien que le montant total des achats effectués auprès de ces fournisseurs de janvier 2004 à août 2005 dans le cadre d'opérations d'achat distinctes ait respectivement atteint 2 050 000 dollars et 1 650 000 dollars. Depuis qu'elle avait débuté ses activités, en 2004, la Division des services d'achat n'avait conclu que neuf accords à long terme;

f) Le Manuel des achats de l'UNOPS n'avait pas été mis à jour depuis 1997;

g) Aucune évaluation systématique et officielle des prestations des fournisseurs n'était menée de façon régulière;

h) Le plan de travail de la Division des services d'achat prévoyait l'organisation d'une enquête de satisfaction des clients, mais celle-ci n'avait toujours pas eu lieu au moment de l'audit.

145. Le Comité recommande à l'UNOPS de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux observations énoncées ci-dessus concernant les activités d'achat.

146. L'UNOPS a répondu ce qui suit aux observations du Comité :

a) Il était prévu d'élaborer une politique de gestion des fournisseurs au second semestre de 2007;

b) Dans le nouveau Manuel des achats, dont les dispositions sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, l'établissement de plans d'achat a été érigé en obligation aux niveaux de l'organisation, de la région et du projet;

c) Un nouvel appel d'offres de services de fret avait été lancé en 2006 par une entité des Nations Unies au nom de plusieurs organismes du système, à l'issue duquel l'UNOPS a conclu un accord à long terme. Il y a recours lorsque cet accord présente un intérêt pratique et financier;

d) La passation de commandes importantes auprès d'un fournisseur ne justifiait pas forcément un accord à long terme. Ce type d'accord était intéressant lorsqu'on prévoyait des commandes multiples pour un même produit. Toujours est-il que depuis l'audit, l'UNOPS a conclu quelque 25 accords à long terme au niveau mondial et plusieurs accords à long terme au niveau local, et qu'il déploie actuellement des efforts non négligeables pour recenser les besoins en accords à long terme et prendre ensuite des dispositions au niveau de l'ensemble de l'organisation ou au niveau régional ou local;

e) Outre des données sur la planification des achats, des données sur les habitudes d'achat des années antérieures avaient été recueillies et étaient en train d'être analysées dans la perspective de la mise en place d'accords à long terme;

f) Le nouveau Manuel des achats venait d'être traduit en espagnol et en français de façon à en faciliter la compréhension;

g) Un gros effort de formation à l'application du nouveau Manuel était accompli pour doter des compétences voulues les membres du personnel de l'UNOPS chargés des achats. À ce jour, 300 personnes environ avaient suivi une session de formation de trois jours;

h) Depuis l'audit, la Division des services d'achat avait lancé une enquête auprès des clients au premier semestre de 2006, avant l'entrée en vigueur du nouvel organigramme de l'UNOPS.

19. Contrôle interne

147. Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD a procédé à un audit interne de l'UNOPS conformément à un mémorandum d'accord en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997. En 2006, l'UNOPS a adopté une nouvelle stratégie en vertu de laquelle il ne ferait plus appel aux services interne du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD et créerait son propre service d'audit interne.

148. Le Comité a constaté que l'UNOPS ne disposait pas d'un plan complet d'audit interne axé sur le risque qui prendrait en compte tous les aspects administratifs et opérationnels. Le Bureau de l'audit et des études de performance ne réalisait pas d'audits complets sur la fiabilité des documents comptables utilisés par l'UNOPS pour établir ses états financiers. En outre, l'UNOPS ne bénéficiait pas des services d'un comité d'audit professionnel et indépendant. C'est pourquoi son directeur exécutif avait créé en mai 2005 un Comité de la gestion des risques et du contrôle interne.

149. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait à nouveau, d'élaborer un plan d'audit interne axé sur le risque afin que l'organisation puisse avoir une assurance quant à ses procédures financières. L'UNOPS a

également accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des mesures pour créer un comité d'audit.

20. Gestion des ressources humaines

Plan de gestion des ressources humaines

150. Le Comité a examiné le cadre de gestion des ressources humaines concernant la restructuration de l'UNOPS et le transfert de son siège de New York à Copenhague. L'effectif actuel d'agents des services généraux recrutés localement serait reformé à Copenhague au moyen d'agents recrutés dans le nouveau pays hôte, étant donné que les agents des services généraux en poste à New York ne pourraient prétendre à une mutation. L'UNOPS a informé le Comité qu'il était toujours en train d'inventorier les fonctions de sa Division des finances, processus à l'issue duquel il serait en mesure d'en déterminer l'effectif optimal.

151. L'UNOPS a expliqué que, parallèlement aux activités de réorganisation qu'il mènerait dans sa nouvelle ville siège, il devrait définir et mettre en œuvre une politique globale, qui comporterait notamment une stratégie et un plan de gestion des ressources humaines. L'UNOPS avait déjà accompli plusieurs progrès importants dans certains domaines de la gestion des ressources humaines (diversité et mobilité du personnel, suivi du comportement professionnel, perspectives de carrière, formation et relations entre le personnel et l'Administration).

Soldes de jours de congé enregistrés dans le Système intégré de gestion

152. Dans chaque division de l'UNOPS, un fonctionnaire est spécialement chargé de tenir les états quotidiens de présence du personnel. L'UNOPS a expliqué que ces fonctionnaires, lorsqu'ils avaient accès au Système intégré de gestion (SIG), devaient aussi y insérer les données issues des états de présence mensuels. Or, divers facteurs, dont les mouvements de personnel et une formation insuffisante, ont eu pour conséquence une comptabilisation incorrecte des soldes de jours de congé dans le SIG.

153. L'UNOPS a précisé que le système d'enregistrement du temps de travail et des états de présence dans le SIG ne rendait pas compte avec exactitude des soldes de jours de congé, des différences ayant été notées par rapport aux états dressés par les fonctionnaires chargés du suivi des congés. Par ailleurs, pour réduire le risque que des versements incorrects ne soient effectués à la cessation de service, le service enregistrant un départ devait soumettre au fonctionnaire, pour signature, un relevé annuel de ses jours de congé. Le tableau 8 rend compte des écarts constatés entre les congés enregistrés dans le SIG et les états établis manuellement.

Tableau 8

Écarts entre les congés enregistrés dans le SIG et les états dressés par les fonctionnaires chargés du suivi des congés

<i>Numéro de poste</i>	<i>Solde des jours de congé établi manuellement (en jours)</i>	<i>Solde des jours de congé établi au moyen du SIG (en jours)</i>	<i>Écart (nombre de jours)</i>
1 080	62,5	54,5	8,0
1 052	64,5	54,5	10,0
894	55,0	37,5	17,5

<i>Numéro de poste</i>	<i>Solde des jours de congé établi manuellement (en jours)</i>	<i>Solde des jours de congé établi au moyen du SIG (en jours)</i>	<i>Écart (nombre de jours)</i>
11 311	72,5	49,5	23,0
848	53,5	20,0	33,5
10 084	82,0	68,5	13,5
10 445	63,5	60,0	3,5
908	41,0	42,5	(1,5)
1 079	64,0	65,0	(1,0)
929	52,0	51,5	(0,5)

154. L'UNOPS a accepté, comme le lui a recommandé le Comité, de mettre à jour les états de congés dans le SIG de sorte qu'il n'y ait pas d'erreurs, et de prendre les mesures de contrôle qui s'imposaient en ce qui concerne l'enregistrement des congés.

Postes vacants

155. Au 18 novembre 2006, six postes restaient à pourvoir au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (APRO), ce qui représente 20 % de ses effectifs. Sur ces postes vacants, trois concernaient des fonctions opérationnelles clefs, comme indiqué dans le tableau 9.

Tableau 9

Postes clefs vacants au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

<i>Poste</i>	<i>Vacant depuis</i>
Gestionnaire principal de portefeuille	Octobre 2005
Assistant à l'administration des prêts	Octobre 2005
Conseiller en gestion de portefeuille	Août 2004

156. L'APRO a indiqué que le poste de conseiller en gestion de portefeuille n'avait pas été pourvu en raison du moratoire sur les nouvelles nominations imposé par le siège dans un souci de limitation des coûts. Il a signalé qu'il s'était tenu en contact avec le siège de l'UNOPS quant à savoir si l'attribution de ces postes serait approuvée.

157. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de s'employer en priorité à pourvoir les postes clefs vacants.

Plan de formation

158. La formation fait partie intégrante de la valorisation des ressources humaines, le but recherché étant de faire concorder les aspirations du personnel avec les objectifs de l'organisation de manière à obtenir des gains d'efficacité. Le Comité a demandé à l'APRO de lui remettre son plan de formation général afin de déterminer si sa politique de gestion des ressources humaines était conçue de manière à

contribuer le plus efficacement possible à la réalisation de l'objectif de base de l'organisation.

159. En 2004, l'UNOPS a installé des programmes de formation en ligne sur son site intranet. Étant donné qu'au 22 novembre 2005, le budget de formation de l'APRO pour 2005, d'un montant de 15 000 dollars, n'avait pas été utilisé dans sa totalité, il était évident qu'il lui fallait un plan de formation et de valorisation des ressources humaines. Un montant de 13 950 dollars était encore disponible, alors que 18 éléments de l'effectif venaient d'être nommés à la suite du transfert de l'APRO de Malaisie en Thaïlande. Toutefois, l'APRO n'avait élaboré et mis en œuvre aucun plan de formation.

160. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'élaborer et de mettre en œuvre un véritable plan de formation et de valorisation des ressources humaines.

21. Gestion des biens

État des stocks en début d'exercice

161. La valeur du matériel durable se montait à 12,4 millions de dollars au 31 décembre 2005 (contre 10 millions de dollars au 31 décembre 2003). Dans son précédent rapport, le Comité avait noté que l'inventaire ne donnait aucun renseignement sur l'état des stocks au départ, les mouvements et l'état des stocks à l'arrivée. Il n'avait donc pas pu vérifier l'exactitude du montant indiqué (3,1 millions de dollars) pour le matériel durable détenu par les bureaux extérieurs au 31 décembre 2003. Les bureaux extérieurs de l'UNOPS sont tenus de soumettre un formulaire d'inventaire succinct dans les 30 jours qui suivent la fin de l'année, lequel formulaire est utilisé pour mettre à jour le registre des actifs corporels. Au paragraphe 88 de son rapport sur les comptes de l'UNOPS pour l'exercice 2002-2003, le Comité a indiqué qu'il n'avait pas été en mesure d'exprimer un avis sur l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des données relatives aux actifs corporels figurant dans les notes aux états financiers, ni sur les mouvements de ces actifs pendant l'année, en raison de la défaillance des contrôles et de l'absence de pièces justificatives. L'UNOPS a corrigé les informations concernant l'état des stocks à la fin de l'exercice 2004-2005, mais il n'a pas fait de même pour l'exercice 2002-2003.

Achats

162. Conformément aux conventions comptables de l'UNOPS, le coût du matériel durable est imputé dans sa totalité, l'année de l'achat, aux comptes des projets correspondants. D'après le tableau 2 des états financiers, le montant des achats de matériel et de mobilier s'est établi à 6,3 millions de dollars. Ce chiffre ne coïncide pas avec l'augmentation de seulement 2 367 000 dollars implicitement indiquée à la note 14 des états financiers.

Inventaire des stocks

163. Au cours de l'exercice 2004-2005, l'UNOPS a réalisé un dénombrement des stocks, établi des listes du matériel durable et étiqueté le mobilier et le matériel durable et non durable. Le principal objectif était d'établir des listes complètes du matériel détenu au siège et dans les bureaux de pays. Le Comité a relevé les

problèmes suivants : a) les états des stocks en début d'exercice, reportés de l'exercice précédent, ne figuraient pas dans le registre des actifs corporels; et b) il était indiqué que des actifs d'un montant total de 73 314 dollars avaient été transférés du bureau de Kinshasa au bureau régional en Éthiopie; ces transferts n'apparaissaient pas dans le registre des actifs et cependant, celui-ci faisait état d'un solde non rapproché de 73 314 dollars.

164. L'UNOPS a expliqué que le registre des actifs ne comportait pas d'état des stocks en début d'exercice parce qu'on ne disposait pas d'une liste complète et détaillée des actifs. Toutefois, lorsque les états financiers de 2004-2005 ont été corrigés, certaines erreurs ont été relevées dans l'état des stocks en début d'exercice et ont été notées. La note correspondante des états financiers de l'exercice 2004-2005 a été ajustée en conséquence. Par ailleurs, les transferts d'un montant de 73 314 dollars concernaient des biens transférés entre des bureaux situés dans la même région. Comme le registre était établi au niveau régional, les transferts entre pays d'une même région n'y apparaissaient pas. L'UNOPS étudiera s'il conviendrait d'établir des registres au niveau des pays.

Seuil d'immobilisation

165. L'UNOPS a fait passer de 500 à 1 000 dollars le seuil à partir duquel les biens doivent être inscrits au bilan comme immobilisations. De ce fait, tous les achats d'un montant situé entre 500 et 1 000 dollars, effectués avant le 1^{er} janvier 2005, n'entraient plus dans la catégorie des immobilisations si leur durée de vie utile était estimée à moins de trois ans. L'UNOPS n'a cependant pas établi à l'intention des vérificateurs une liste détaillée des articles d'inventaires reclassés.

166. L'UNOPS a répondu que comme indiqué plus haut les données relatives aux exercices antérieurs étaient incomplètes, et que par conséquent on ne disposait de données comparatives fiables pour les articles dont le coût se situe dans la tranche de 500 à 1 000 dollars. Comme les biens durables sont passés en charges pour la totalité de leur valeur d'achat, la nouvelle règle n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice considéré ni sur celui des exercices futurs.

167. En outre, d'après les rapports d'inventaires qui ont été reçus, la valeur totale des biens se situant dans la tranche de 500 à 1 000 dollars n'était pas significative puisqu'elle se montait à 500 000 dollars. Toutefois, cette catégorie de biens représentait 70 % de l'ensemble des biens figurant sur les listes envoyées. La valeur totale des actifs, pour l'ensemble des bureaux, était de 12,4 millions de dollars environ au 31 décembre 2005. On ne disposait pas des chiffres équivalents pour le montant des actifs arrêté au 31 décembre 2003 (10 millions de dollars), mais on pouvait calculer par extrapolation un chiffre approximatif en appliquant le pourcentage constaté pour l'exercice 2004-2005. Il en résultait que la valeur totale des biens n'entrant plus dans les immobilisations aurait été de 570 000 dollars (5,7 %) pour l'exercice 2002-2003. Le montant des immobilisations au 31 décembre 2003, calculé sur cette base, serait donc de 9 430 000 dollars.

168. Il n'était donc pas possible de vérifier sur la base de chiffres comparables l'exactitude du solde des immobilisations dont le montant devait être indiqué dans les états financiers, conformément au paragraphe 50 des normes comptables du système des Nations Unies.

169. L'UNOPS a reconnu, comme le Comité le lui a de nouveau recommandé, qu'il devait a) mettre à jour les inventaires de tous ses bureaux extérieurs et vérifier la concordance de tous les mouvements avec les acquisitions et les cessions appropriées; b) veiller à entrer des états des stocks en début d'exercice valables, exacts et complets dans le système Atlas; et c) fournir au Comité toute la documentation voulue concernant les actifs reclassés.

170. L'UNOPS a répondu qu'il approuvait la recommandation du Comité et qu'il suivrait de plus près l'inventaire en effectuant des dénombrements annuels. Toutefois, en ce qui concerne le point c) et comme indiqué plus haut, on ne disposait pas de documentation sur le reclassement des biens pour tous les bureaux, et vu les montants en cause il n'était pas rentable de pousser plus loin les contrôles dans ce domaine. Depuis l'intervention du Comité, l'UNOPS avait effectué trois inventaires physiques et pouvait affirmer que les autres recommandations étaient en voie de réalisation. Il comptait avoir introduit les améliorations demandées avant de commencer à établir les états financiers de l'exercice 2006-2007.

Vérification du registre des actifs

171. Des écarts ont été relevés entre les montants inscrits sur le registre des actifs et le montant effectif des dépenses correspondant aux biens achetés. Certains de ces écarts sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 10

Différences entre les dépenses effectives et les montants portés au registre des actifs

Type de matériel	Numéro indiqué sur l'étiquette	Description	Valeur enregistrée sur la liste d'inventaire le document source (dollars É.-U.)	Valeur d'après le document source (dollars É.-U.)
Matériel électrique	0040000000568	IBM Netfinity 5000	200 000	75 957
Matériel électrique	0040000000567	Serveur IBM Netfinity 7000	60 000	100 217
Matériel électrique	0040000000552	Consoles réseau	36 000	42 726
Matériel électrique	0040000000577	APC UPS 1400	10 000	5 705

172. Le Comité a en outre noté pour les articles ci-après, achetés en 1999, qu'il n'y avait ni document source ni aucune indication concernant la manière dont leur valeur avait été établie.

Tableau 11

Articles achetés pour lesquels on ne possède pas de document source

Type de matériel	Numéro indiqué sur l'étiquette	Description	Valeur enregistrée dans l'inventaire (dollars É.-U.)
Matériel électrique	0040000000010	Système audiovisuel	662 795
Matériel électrique	0040000000572	Réseau local et serveur	350 000

173. Au cours des vérifications comptables, les différences ci-dessus ont été rectifiées et l'UNOPS a remis au Comité un registre révisé dans lequel le problème des documents manquants avait été réglé.

Registre des actifs incomplet

174. Le Comité a sélectionné un échantillon d'opérations d'achat de biens durables enregistrées dans les comptes d'avances temporaires et dans le grand livre général et a recherché les articles correspondants dans le registre des actifs. Parmi l'échantillon, des articles d'une valeur totale de 1 393 744 dollars n'ont pu être retrouvés dans le registre (voir tableau 12).

Tableau 12

Articles qui ne figuraient pas dans le registre des actifs

<i>Description</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Référence</i>
25 véhicules Toyota	386 500	Bon n° 68045/6/7
Véhicules blindés	560 000	Compte d'avances temporaires – BT 038
Pick-up Mitsubishi	17 844	Compte d'avances temporaires – BT 003
5 véhicules Nissan	87 787	PO 20885
5 Toyota Prado	152 708	Compte d'avances temporaires – BT 054 et DV – Gen 05/06/293
5 Toyota Land Cruisers	190 905	Compte d'avances temporaires – BT 042 (10 ont été achetés et 5 seulement figuraient sur le registre)
Total	1 393 744	

175. Ces constatations ont été faites sur la base d'un échantillon; or, pour déterminer l'étendue exacte des lacunes du registre, il faudrait vérifier tous les achats. Par ailleurs, l'UNOPS n'avait pas de piste d'audit permettant de retracer toutes les opérations comptables depuis le document relatif à l'achat jusqu'à l'entrée dans le registre.

176. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait vérifier à l'aide des documents relatifs aux achats que tous les biens étaient effectivement portés au registre des actifs.

177. L'UNOPS a répondu que le registre était incomplet parce que l'inventaire était basé en grande partie sur les rapports des directeurs de programme, dans lesquels figuraient des renseignements qui ne correspondaient pas toujours aux chiffres des comptes d'avances temporaires. L'UNOPS a procédé à un inventaire physique complet en 2006 pour corriger les erreurs. Le registre a été vérifié en ce qui concerne les articles susmentionnés et des mesures ont été prises pour ajuster la valeur des stocks en fin d'exercice.

Vérification des stocks au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

178. Au cours de la visite qu'il a effectuée au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (APRO) de l'UNOPS, le Comité a procédé à une vérification du matériel

durable et des écritures comptables correspondantes. Il a également examiné comment était appliqué le système d'étiquetage des biens durables. Il a relevé un certain nombre de lacunes, décrites dans les paragraphes qui suivent, en ce qui concerne les registres des biens durables et non durables de l'APRO, au 25 novembre 2005.

179. À la date de la vérification, l'APRO avait établi une liste du matériel, mais il n'avait pas effectué d'inventaire physique complet avant de déménager en Thaïlande, en 2004. En outre, comme il n'avait pas suffisamment de place au début, l'APRO avait placé en entrepôt un nombre important d'articles mais sans en dresser un inventaire détaillé. Il n'existait pas de document par lequel la société d'entreposage confirmait la liste exacte des articles confiés à sa garde. De plus, avant de quitter la Malaisie pour s'installer en Thaïlande, l'APRO avait cédé certains articles, qui cependant figuraient toujours sur le registre de ses actifs.

180. L'UNOPS a déjà effectué les opérations de rapprochement et a veillé à ce que les biens qui devaient être cédés et les biens obsolètes qui devaient être passés par profits et pertes soient signalés dans le registre du 31 juillet 2006. Ces articles seront cédés et/ou sortis du bilan conformément au règlement financier et aux règles de gestion financières de l'UNOPS.

181. L'UNOPS a reconnu les faits constatés par le Comité et au 31 juillet 2006 avait terminé l'étiquetage et la vérification des stocks. L'équipe chargée de nettoyer les comptes a apporté les corrections voulues aux états financiers de l'exercice 2004-2005, sur la base de l'opération d'étiquetage et de vérification.

182. L'UNOPS a remis au Comité un registre des actifs révisé où la valeur totale des stocks concorde avec celle indiquée dans la note 14 relative aux états financiers révisés, à savoir 5 049 000 dollars pour le siège et 7 323 000 dollars pour les bureaux extérieurs.

183. L'UNOPS a reconnu que, comme le Comité le lui avait déjà recommandé, il devait effectuer régulièrement des inventaires physiques pour s'assurer de l'existence des biens et vérifier que les documents d'inventaire étaient complets et exacts. L'UNOPS est aussi convenu, comme le lui a recommandé le Comité, d'obtenir confirmation de tous les articles confiés à la garde de la société d'entreposage.

Utilisation des stocks

184. Sur l'échantillon examiné par le Comité, le registre du matériel durable de l'APRO comportait 16 articles d'un montant total de 321 052 dollars qui avaient été achetés au cours d'exercices précédents et qui n'étaient pas en service, soit parce qu'ils étaient excédentaires, soit parce qu'ils étaient obsolètes.

185. Comme les stocks de l'UNOPS étaient comptabilisés au coût historique, y compris les articles excédentaires ou obsolètes, l'inscription de ces derniers sur le registre des actifs faussait l'état des stocks en fin d'exercice tel qu'indiqué dans les notes relatives aux états financiers. Le Comité a en outre constaté que l'APRO possédait deux photocopieuses qui n'étaient pas utilisées et que par ailleurs il avait loué une photocopieuse pour une durée de trois ans pour un montant estimatif de 14 661,82 dollars sur l'ensemble de la période (montant calculé d'après le taux de change moyen en vigueur à la date du contrat). L'APRO a indiqué qu'il avait loué une photocopieuse en attendant de recevoir le matériel en transit à Kuala Lumpur et

que ses photocopieuses devaient en outre être révisées avant d'être remises en service. L'APRO s'étant trouvé avec un surplus de matériel pendant une période prolongée, la location de la photocopieuse était sans doute une dépense inutile.

186. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'UNOPS a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait identifier, en consultation avec le siège de l'UNOPS, tout le matériel excédentaire ou obsolète, le céder et le faire sortir du bilan, de manière que les soldes indiqués dans les états financiers donnent une image plus fidèle des stocks de matériel durable. L'UNOPS est convenu par ailleurs qu'il devait prendre des mesures pour éviter des frais inutiles de location de photocopieuse.

22. Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré

187. Le PNUD, en partenariat avec l'UNOPS et le FNUAP, a mis en place au cours de l'exercice biennal un nouveau progiciel de gestion intégrée, le système Atlas. C'est le PNUD qui est chef de file du projet mais il appartient néanmoins à l'UNOPS d'adapter le système à ses besoins. Le système Atlas doit permettre de moderniser les techniques et de rationaliser les procédés et la gestion de l'information à l'intérieur de chaque organisation.

188. Le PNUD, qui est le principal organisme d'exécution, a décidé d'introduire le système selon une procédure accélérée. Les différentes phases ont été planifiées et exécutées en même temps, ce qui multiplie les risques d'erreurs, d'omissions et de défaillance. Les risques sont d'autant plus grands que le projet intègre un grand nombre de systèmes anciens ainsi que les bureaux de pays. On trouve dans le rapport du Comité sur le PNUD pour l'exercice 2004-2005³ les conclusions des examens effectués sur la mise en application du système Atlas.

189. Comme les dépenses financées au moyen des comptes d'avances temporaires sont traitées avec retard et que le Service des états de paie mondiaux du PNUD enregistre avec retard les dépenses salariales, on relève des inexactitudes dans les rapports de projets destinés aux clients. L'UNOPS a indiqué qu'il veillait à communiquer des informations exactes à ses clients, mais le fait que des dépenses afférentes aux projets ne sont pas imputées aux projets dans les charges comptabilisées d'avance montre que ce n'est pas toujours le cas. Le Comité a noté que l'UNOPS avait pris des mesures pour améliorer les rapports destinés aux clients. Mais ces rapports souffraient aussi de problèmes d'intégrité des données, comme on le voit dans le paragraphe qui suit.

190. On constate des problèmes d'intégrité des données dans les modules relationnels. La vérification des données dans les différents modules du système Atlas complique la publication des rapports destinés aux clients. Atlas est une base de données relationnelle constituée de modules et de tables multiples. Lorsqu'une mise à jour est faite dans un tableau, cela déclenche automatiquement une mise à jour dans les tableaux connexes. Les données concernant une même dépense devraient donc être identiques dans tous les tableaux où elles apparaissent, or ce n'est pas le cas. Il y a des écarts, soit que l'information manque (par exemple une donnée figure dans une table mais pas dans une autre), soit que l'information est incomplète (par exemple une partie de la transaction est enregistrée dans une ou

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5A (A/61/5/Add.1), chap. III.

deux tables mais pas dans les autres), soit encore que des valeurs différentes sont affectées à une même opération (par exemple un compte de charge n'est pas débité du même montant que celui qui est inscrit au crédit du compte Caisse). Le personnel informatique de l'UNOPS a consacré beaucoup de temps à la mise au point de scripts qui permettent d'interroger les données en vue de repérer les erreurs. Ce travail de nettoyage des données représentait une part importante des activités financières de l'UNOPS.

23. Technologies de l'information et des communications

Stratégie

191. Une stratégie des technologies de l'information et des communications (TIC) permet de définir les moyens techniques à mettre en œuvre pour gérer l'organisation, les ressources dont on aura besoin et les avantages escomptés. Une telle stratégie doit notamment comporter des éléments suivants :

- a) Les objectifs des services informatiques pour chacun des groupes desservis;
- b) Le degré d'intégration des TIC et des activités de l'organisation;
- c) La structure de l'environnement informatique et les normes appliquées;
- d) Les objectifs de l'environnement informatique;
- e) Les services attendus de l'environnement informatique;
- f) Les installations utilisées par les TIC;
- g) Les ressources nécessaires.

192. Le plan stratégique le plus récent portait sur la période 1994-1997 et n'avait fait l'objet d'aucune mise à jour. Un autre problème lié à l'absence de stratégie informatique était que la formation aux questions informatiques risquait de ne pas être adaptée.

Respect des règles

193. En décembre 2000, l'UNOPS a publié des règles à suivre en ce qui concerne le courrier électronique et Internet et en mai 2003 il a publié sa politique en matière de communication électronique. Mais ce sont les seules règles relatives à l'utilisation des TIC qui permettaient d'assurer la qualité des données et de l'information. L'UNOPS n'a pas défini par exemple de principes opérationnels, des plans antisinistre et des procédures applicables à la gestion des comptes d'utilisateur et il se fie aux directives de sécurité établies par le PNUD pour la mise en œuvre du système Atlas.

Normes et meilleures pratiques

194. L'UNOPS n'a pas adopté officiellement les objectifs de contrôle pour les technologies de l'information et les technologies connexes (norme COBIT) ni de cadres comme la norme 9001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le Comité reconnaît que l'UNOPS s'emploie actuellement à mettre en œuvre le système Atlas dans son intégralité, mais ces directives constituent des instruments utiles d'auto-évaluation et de contrôle, en ce qui concerne, notamment, les normes

de qualité et l'analyse des risques. L'UNOPS a indiqué que ses services ne pensaient pas qu'il serait rentable d'appliquer ces normes internationales dans leur intégralité, mais il était envisagé de les appliquer au courrier électronique, à la gestion du savoir et à la gestion de l'infrastructure.

195. L'UNOPS a souscrit à la recommandation de nouveau formulée par le Comité tendant à ce que a) il élabore un plan stratégique détaillé en matière de TIC, et b) il étudie l'intérêt qu'il y aurait à adopter les normes et les meilleures pratiques internationales en vigueur dans le domaine des TIC.

Examen du système Atlas

196. Une évaluation des risques de sécurité informatique a été réalisée en 2005 sous la supervision du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD par la société BearingPoint. Il s'agissait de dresser une liste des risques présentés par le programme de la sécurité de l'information du Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information, situé au siège du PNUD. L'UNOPS est un utilisateur du système Atlas mais c'est le PNUD qui contrôle le système et qui y a accès.

197. Les recommandations issues de l'évaluation ont été classées en fonction du degré de risque pour le PNUD dans son ensemble, en vue d'établir un ordre de priorité. Or, le Comité se demande si les priorités du PNUD et celles de l'UNOPS eu égard aux risques ne diffèrent étant donné que les activités des deux organisations ne se recoupent pas forcément.

198. Étant donné que l'UNOPS dépend du PNUD pour l'utilisation du système Atlas et que les opérations effectuées par l'UNOPS sont traitées par le PNUD, les problèmes mis en évidence par l'évaluation des risques ont un impact notable sur l'UNOPS. Vu son poids par rapport à celui de ses partenaires, l'UNOPS n'était pas en mesure d'apporter des changements au système Atlas, mais le Comité estimait qu'il était impératif que l'UNOPS ait son mot à dire dans les mesures qui seront prises par le PNUD pour régler les problèmes que pose le système.

199. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait être prévu dans le mémorandum d'accord qui le lie au PNUD que l'UNOPS participera à la mise au point du plan d'atténuation des risques et autres plans d'action qui seront élaborés pour parer aux risques mis en évidence dans le rapport de BearingPoint.

200. L'UNOPS a indiqué que des mesures d'atténuation des risques tenant compte de recommandations spécifiques figurant dans le rapport avaient déjà été prises. Certaines de ces mesures étaient appliquées ou mises au point par l'UNOPS tandis que d'autres questions ayant trait à Atlas étaient réglées en étroite collaboration avec le PNUD.

201. Les éléments suivants ont été relevés comme présentant des risques élevés. L'état de la question, tel qu'indiqué par l'UNOPS figure à la suite :

- Normes de sécurité relatives aux mots de passe : appliqué à Atlas en collaboration avec le PNUD;
- Contrôle de l'application des antivirus : intégralement appliqué par l'UNOPS (contrôles à plusieurs niveaux)

- Systèmes de production non isolés dans la zone démilitarisée (DMZ) : appliqué dans le cadre du projet d'optimisation de l'infrastructure de l'UNOPS;
- Hébergement interne d'applications : évalué avec les autres organismes partenaires du système Atlas;
- Essais de vulnérabilité périodiques : appliqué avec le PNUD pour le système Atlas et avec la Maison des Nations Unies de Copenhague pour l'infrastructure informatique de base;
- Descriptif des mesures de protection des systèmes : partiellement appliqué dans le cadre de la politique de l'UNOPS en matière de communication électronique; les directives du National Institute of Standards and Technology (NIST) sont à l'étude;
- Correctifs logiciels : appliqué intégralement sur la plate-forme Microsoft avec Systems Management Server (SMS) et Windows Server Update Services (WSUS);
- Plan de continuité des opérations/plan antisinistre : en cours en attendant l'examen des modalités d'exécution des tâches et de la stratégie générale;
- Politique de contrôle de l'accès : l'UNOPS est associé au PNUD et au FNUAP pour l'invitation à soumissionner relative à la gestion des droits d'accès;
- Sécurité de l'extraction des données et détection des intrusions : en cours; appliqué avec le PNUD;
- Système de réaction en cas d'incident : appliqué à l'UNOPS.

24. Cas de fraude ou présomption de fraude

202. L'UNOPS a informé le Comité que quatre affaires de fraude ou présomption de fraude faisaient actuellement l'objet d'une enquête de la part du Bureau de l'audit et des études de performance. Le Comité a noté que sur les quatre affaires en question une seule concernait un vol (pour un montant de 179 175 dollars). Une autre affaire concernait une contestation d'adjudication qui avait été signalée via la ligne d'appel d'urgence et les deux autres étaient des affaires de corruption.

E. Remerciements

203. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(Président du Comité
des commissaires aux comptes)
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Vérificateur principal)
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes
de la République des Philippines
(Signé) Guillermo N. **Carague**

Le 29 juin 2007

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe I

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif
à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003^a**

<i>Objet</i>	<i>Année au cours de laquelle la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation n'ayant plus de raison d'être</i>	Total	<i>Paragraphes correspon- dants du présent rapport (chap. II)</i>
Gestion budgétaire	2001	Par. 58	Par. 38			2	Par. 120
Portefeuille de clients	2001	Par. 42				1	
Recettes des projets	2001		Par. 48			1	Par. 101
Dépenses d'administration	2003		Par. 52			1	
Réserve opérationnelle	2001		Par. 63			1	Par. 40
Engagements non réglés	2001		Par. 70			1	Par. 106, 109
Prestations dues à la cessation de service	2001		Par. 76			1	Par. 111
Gestion des actifs	2003		Par. 89			1	Par. 169
Rapprochement des comptes	2003		Par. 98			1	Par. 48, 77, 80, 89, 183
Budget des projets	2003		Par. 103			1	Par. 120, 125, 130
Examen des états financiers	2003		Par. 117			1	Par. 45
Accords de prestation de services	2003	Par. 125	Par. 122		Par. 132	3	
Technologies de l'information et des communications	2001 et 2003	Par. 145, 147, 154	Par. 140, 151			5	Par. 195
Contrôles internes	2003	Par. 165, 169, 179, 182, 190, 193	Par. 161, 173, 177, 185, 188			11	
Passation de marchés	2003	Par. 200	Par. 203			2	
Ressources humaines et états de paie	2003	Par. 207, 210	Par. 80			3	Par. 134
Stratégie de prévention de la fraude	2003	Par. 213, 217				2	
Total		18	20	—	1	39	
Pourcentage		46	51	—	3	100	

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5J (A/59/5/Add.10), chap. II.

Annexe II

Recettes et dépenses effectives par rapport aux prévisions budgétaires pour la période 2000-2005

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000			2001			2002			2003			2004			2005		
	Prévisions budgétaires	Budget effectif	Différence	Prévisions budgétaires	Budget effectif	Différence	Prévisions budgétaires	Budget effectif	Différence	Prévisions budgétaires	Budget effectif	Différence	Prévisions budgétaires	Budget effectif	Différence	Prévisions budgétaires	Budget effectif	Différence
Exécution des projets	590,0	471,1	(118,9)	616,0	504,7	(111,3)	503,2	485,1	(18,1)	484,4	490,5	6,1	485	495,2	10,2	641,4	903,4	262,0
Recettes																		
Portefeuille de projets	42,7	36,8	(5,9)	47,4	37,9	(9,5)	35,4	35,4	0	35,3	34,5	(0,8)	35	35,4	0,4	42,1	60,1	17,9
Services	6,1	6,5	0,4	8,0	7,0	(1,0)	7,8	6,9	(0,9)	8,2	30,6	22,4	8	8,6	0,6	9,8	9,9	0,1
Autres	2,8	5,2	2,4	1,4	2,3	0,9	1,1	1,4	0,3	1,0	1,1	0,1	1	1,4	0,4	1,8	3,2	1,4
Total des recettes	51,6	48,5	(3,1)	56,8	47,2	(9,6)	44,3	43,7	(0,6)	44,5	66,2	21,7	44	45,5	1,5	53,8	73,2	19,4
Total des dépenses d'administration renouvelables	51,6	52,3	(0,7)	55,3	52,8	2,5	44,0	43,5	(0,5)	44,5	44,3	0,2	56,5	56,6	0,1	50,9	59,4	8,5
Excédent (déficit) net	–	(3,8)	(3,8)	1,5	(5,6)	(7,1)	0,3	0,2	(0,1)	0	21,9	21,9	(12,5)	(11,1)	1,4	2,9	13,8	10,9

Source : UNOPS

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, numérotés de I à III, ainsi que les tableaux, numérotés 1 et 2, et les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Directeur exécutif. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Directeur exécutif et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

L'UNOPS travaille en partenariat avec le PNUD, chacun jouant le rôle d'agent d'exécution de l'autre dans les projets comportant des transactions importantes. Comme le Comité l'avait signalé à l'issue de l'exercice biennal antérieur, les deux organismes ne rapprochent pas correctement les montants dus/exigibles de part et d'autre. Au 31 décembre 2005, un montant de 9,9 millions de dollars comptabilisé comme une somme à recevoir du PNUD ne pouvait être confirmé par celui-ci. Dans ses états financiers de l'exercice 2004-2005, l'UNOPS a constitué à ce titre une provision de 5 millions de dollars, mais rien n'était prévu pour le solde de 4,9 millions de dollars. Comme l'UNOPS et le PNUD étaient en train de rapprocher les 9,9 millions de dollars susmentionnés, le Comité n'a pas pu évaluer les perspectives de recouvrement du solde du montant non confirmé ni déterminer si la provision constituée était adéquate.

Notre opinion est que, sauf en ce qui concerne les effets sur les états financiers du point soulevé dans le paragraphe précédent, les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations de l'UNOPS qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Sans pour autant assortir d'autres réserves les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur les points suivants :

a) Selon la note 12 relative aux états financiers, l'UNOPS disposait au 31 décembre 2005 d'une réserve opérationnelle d'un montant de 4 360 000 dollars,

inférieur au montant souhaité de 27,3 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration. Cette situation, ainsi que d'autres points détaillés au chapitre II, crée une incertitude importante qui pourrait compromettre la capacité de l'UNOPS d'assurer la continuité de ses activités ou d'absorber des pertes futures. La réforme de l'UNOPS, qui a débuté en 2003, n'a pas permis d'améliorer sensiblement sa situation financière. L'UNOPS pourrait donc ne pas être en mesure de financer à l'avenir la totalité d'éventuels soldes déficitaires de sa réserve opérationnelle;

b) À l'issue de son audit de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2002-2003, le Comité avait refusé d'exprimer une opinion, invoquant des problèmes concernant les comptes d'avances temporaires, le compte interfonds PNUD/FNUAP, le matériel durable et les montants à verser au titre des prestations dues à la cessation de service. L'UNOPS s'est efforcé de résoudre ces problèmes lors de l'élaboration des états financiers de l'exercice biennal 2004-2005, mais l'information donnée à des fins de comparaison dans ces états financiers n'a pas été rectifiée;

c) Des déficiences importantes ont été constatées dans la comptabilité et dans le système de contrôle interne. En mai 2006, l'UNOPS a remis au Comité des états financiers dans lesquels de nombreux soldes n'étaient corroborés par aucune pièce justificative ou ne coïncidaient pas avec les écritures portées dans les livres comptables. Avec le concours de consultants, l'UNOPS a nettoyé ses comptes, afin de corriger les écritures, d'établir les pièces justificatives et d'ajuster les états financiers. Le Comité estime que ces lacunes importantes du contrôle interne, les retards qui en résultent et les coûts qu'elles entraînent sont préoccupants;

d) L'UNOPS a constitué une provision pour pertes d'un montant de 2 760 000 dollars au titre de dépenses de projet engagées en l'absence de budget approuvé. Il a également déclaré au Comité avoir passé par profits et pertes un montant de 1 380 000 dollars correspondant à des dépenses de projet qui ne pourraient pas être recouvrées. Compte tenu par ailleurs de l'ampleur des excédents de dépenses et des retards pris dans la clôture des comptes de projet dans le système Atlas (progiciel de gestion intégré utilisé par l'UNOPS), le Comité s'interroge sur l'efficacité du contrôle des dépenses liées aux projets et sur le risque de nouvelles pertes et de nouveaux déficits de recouvrement;

e) Après avoir examiné les opérations de l'UNOPS, les contrôleurs internes ont signalé que la manière dont l'UNOPS conduisait certaines activités avait un impact sur ses mécanismes de contrôle et ses prestations. Ils ont notamment noté que dans certains cas les dépenses n'avaient pas été autorisées par les donateurs; les contrôles comptables portant sur les dépenses et le matériel durable étaient insuffisants; le financement des projets et la manière dont étaient déterminés les honoraires de l'UNOPS n'étaient pas toujours transparents ni cohérents; et la gestion des achats n'était pas toujours suffisamment contrôlée;

f) Étant donné le caractère imprécis et incomplet des documents comptables se rapportant au matériel durable, et compte tenu des insuffisances des dispositifs de contrôle applicables à ces actifs, le Comité n'avait pu tirer de conclusion à l'issue de l'audit de l'exercice biennal précédent quant à l'exactitude du solde de 10 millions de dollars indiqué pour le matériel durable (voir la note 14 relative aux états financiers). Ce montant incorrect continue de figurer comme élément de comparaison dans les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005;

g) L'UNOPS n'a pas procédé de façon régulière au rapprochement de ses comptes bancaires et de ses comptes d'avances temporaires. Les comptes bancaires de l'UNOPS sont gérés par la Trésorerie du PNUD en vertu d'un accord de prestation de services conclu avec celui-ci. Le PNUD a procédé durant l'audit au rapprochement définitif de tous les comptes bancaires au 31 décembre 2005. Le rapprochement portait sur tout l'exercice biennal, étant donné qu'il n'y avait pas eu de rapprochements mensuels. Ainsi, un contrôle essentiel n'avait pas été effectué pendant l'exercice et par conséquent des cas de fraude et des erreurs avaient pu passer inaperçus. Par ailleurs, le Comité a constaté que certains comptes d'avances temporaires avaient été soldés avant la fin de l'exercice si bien que certaines opérations n'avaient pas été enregistrées. D'autres comptes d'avances temporaires n'avaient pas fait l'objet de rapprochements réguliers durant l'exercice.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des états financiers de l'UNOPS.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
(Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies)
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
(Vérificateur principal)
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(Signé) Guillermo N. **Carague**

Le 29 juin 2007

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Chapitre IV

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

État I

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2004-2005	2002-2003
Recettes			
Dépenses d'appui et honoraires			
Ressources de base et fonds d'affectation spéciale du PNUD		45 631	33 718
Projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies		40 139	19 718
Contrats de services de gestion (CSG)		9 704	16 510
Total des dépenses d'appui et honoraires	(tableau 1)	95 474	69 946
Recettes provenant de la fourniture de services consultatifs et de services remboursables	(note 3)	18 575	37 488
Recettes accessoires	(note 4)	4 622	2 522
Total des recettes		118 671	109 956
Total des dépenses	(tableau 2)	115 939	92 484
Excédent des recettes sur les dépenses		2 732	17 472
Provisionnement et passation par profits et pertes de sommes à recevoir	(note 13)	(10 182)	(557)
Ajustements sur exercices antérieurs	(note 5)	(11 340)	1 208
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses		(18 790)	18 123
Réserve opérationnelle en début d'exercice		23 152	5 029
Réserve opérationnelle en fin d'exercice	(état II)	4 362	23 152

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

État de l'actif, du passif et des réserves au 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2005	2003
Actif			
Encaisse et dépôts à terme	(note 6)	47 872	19 983
Comptes débiteurs	(note 7)	11 895	6 267
Comptes interfonds	(note 8)	70 772	62 228
Total de l'actif		130 539	88 478
Passif			
Contributions reçues d'avance	(note 9)	60 410	30 009
Engagements non réglés	(note 10)	41 341	34 039
Comptes créditeurs		852	721
Prestations dues postérieurement au départ à la retraite et prestations dues à la cessation de service	(note 11)	14 218	–
Provisionnement et passation par profits et pertes de sommes à recevoir	(note 13)	9 356	557
Total du passif		126 177	65 326
Réserves			
Réserve opérationnelle	(note 12)	4 362	23 152
Total des réserves		4 362	23 152
Total du passif et des réserves		130 539	88 478

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
(UNOPS)

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005,
avec chiffres comparatifs pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005	2002-2003
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent des dépenses sur les recettes	2 732	17 472
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs/ ajustements sur exercices antérieurs	3 145	1 209
Poste exceptionnel : remboursement d'un trop-perçu au titre du programme « pétrole contre nourriture »	(14 485)	–
Provisionnement et passation par profits et pertes de sommes à recevoir	(10 182)	(557)
Intérêts créditeurs (voir sous « activités de placement »)	(913)	(177)
(Augmentation) des sommes à recevoir	(5 628)	(7 121)
Augmentation des sommes à payer	30 450	3 288
Encaisse nette provenant du fonctionnement	5 119	14 114
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement et de financement		
Intérêts créditeurs	913	177
(Augmentation) des soldes interfonds	(8 544)	(30 077)
Augmentation des contributions reçues d'avance	30 401	21 895
Encaisse/(sorties) nette(s) provenant des activités de placement et de financement	22 770	(8 005)
Augmentation nette de l'encaisse (liquidités et équivalents)	27 889	6 109
Encaisse et placements au 1^{er} janvier	19 983	13 874
Encaisse et placements au 31 décembre	47 872	19 983

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)**Dépenses au titre des projets et dépenses d'appui et honoraires pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses au titre des projets</i>	<i>Dépenses d'appui et honoraires</i>	<i>Dépenses au titre des projets, dépenses d'appui et honoraires</i>	<i>Dépenses au titre des projets</i>	<i>Dépenses d'appui et honoraires</i>	<i>Dépenses au titre des projets, dépenses d'appui et honoraires</i>	<i>Dépenses au titre des projets, dépenses d'appui et honoraires</i>	<i>Dépenses au titre des projets, dépenses d'appui et honoraires</i>
	2004			2005			2004-2005	2002-2003
Projets financés par le PNUD et ses fonds d'affectation spéciale (y compris UNIFEM et le Fonds d'équipement des Nations Unies)	246 937	17 554	264 491	406 670	28 077	434 747	699 238	447 106
Projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies								
Contrats avec la Banque mondiale	33 775	2 340	36 115	138 234	9 739	147 973	184 088	
Groupe des Nations Unies pour le développement	5 139	238	5 377	116 768	5 841	122 609	127 986	
Départements des opérations de maintien de la paix	32 027	2 738	34 765	53 075	4 273	57 348	92 113	
Accords avec des gouvernements bénéficiaires	27 918	2 378	30 296	32 333	2 273	34 606	64 902	
UNICEF	4 002	367	4 369	13 683	892	14 575	18 944	
FNUAP	2 557	188	2 745	2 185	142	2 327	5 072	
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	10 705	803	11 508	10 660	800	11 460	22 968	
FIDA	3 758	219	3 977	5 409	376	5 785	9 762	
HCDH	12 627	1 008	13 635	13 376	1 070	14 446	28 081	
PNUE	6 707	507	7 214	10 841	766	11 607	18 821	
UNESCO	7 437	511	7 948	4 937	348	5 285	13 233	
HCR	6 276	555	6 831	3 604	328	3 932	10 763	
Autres	4 988	607	5 595	10 019	832	10 851	16 446	
Total partiel	157 916	12 459	170 375	415 124	27 680	442 804	613 179	336 408
Contrats de services de gestion conclus avec le PNUD								
Organismes de crédit	38 529	1 815	40 344	20 893	774	21 667	62 011	
Donateurs bilatéraux	24 196	2 276	26 472	28 009	1 724	29 733	56 205	
Projets financés par des gouvernements	25 210	1 132	26 342	28 919	1 552	30 471	56 813	
Autres contrats de services de gestion	2 433	176	2 609	3 834	255	4 089	6 698	
Total partiel	90 368	5 399	95 767	81 655	4 305	85 960	181 727	262 123
Dépenses au titre des projets, dépenses d'appui et honoraires	495 221	35 412	530 633	903 449	60 062	963 511	1 494 144	1 045 637
	(État I)			(État I)				

Tableau 2
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

**Budget et dépenses d'administration pour l'exercice biennal
 clos le 31 décembre 2005, avec chiffres comparatifs
 pour l'exercice clos le 31 décembre 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Prévisions budgétaires révisées 2004-2005	Total des dépenses			
		2004	2005	2004-2005	2002-2003
Traitements et salaires	34 413	16 757	18 348	35 105	42 571
Dépenses communes de personnel	24 390	11 849	12 201	24 050	16 707
Voyages	4 249	2 116	2 307	4 423	2 376
Services contractuels	14 512	6 673	7 741	14 414	1 315
Frais généraux de fonctionnement	19 107	7 359	10 349	17 708	13 041
Fournitures	769	894	627	1 521	429
Mobilier et matériel	5 730	1 037	5 251	6 288	484
Remboursement du coût des services fournis par le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies	16 882	9 880	2 550	12 430	15 561
Total	120 052	56 565	59 374	115 939	92 484
				(État I)	(État I)

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Mandat du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a été créé le 1^{er} janvier 1995. Auparavant à New York, son siège se situe à Copenhague depuis le 1^{er} juillet 2006. L'UNOPS se met au service de ses clients en respectant les principes d'impartialité et d'équité consacrés par la Charte des Nations Unies. Les activités et le budget biennal de l'UNOPS sont arrêtés par son conseil d'administration. L'UNOPS est un organisme autofinancé dont le budget repose exclusivement sur les recettes tirées de ses activités. Il a pour objet de fournir dans les délais fixés des services répondant aux plus hautes exigences de qualité et de rentabilité en vue de la bonne réalisation des projets entrepris. Il offre une gamme étendue de services, notamment :

- a) La gestion complète de projet, y compris la passation de contrats de services d'experts et de services d'appui technique;
- b) L'exécution de projets pour le compte d'autres organismes des Nations Unies ou d'institutions nationales;
- c) La supervision de projets et la gestion de prêts pour le compte d'institutions financières internationales;

d) Des services de gestion pour des projets multilatéraux ou bilatéraux ou des projets financés par les institutions financières internationales ou les bénéficiaires.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

Exercice. L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. L'exercice considéré va du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005.

Méthode d'établissement des états financiers. Les états financiers sont établis sur la base de la comptabilité au coût historique, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Recettes. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité en droits constatés, à l'exception des contributions aux projets et des fonds reçus au titre des services consultatifs et des services remboursables. Ces contributions et ces fonds sont comptabilisés à hauteur d'un montant proportionnel aux activités achevées telles que mesurées par les dépenses au titre des projets.

Dépenses. Les dépenses sont rattachées à l'exercice au cours duquel l'engagement ou la dette ont été contractés.

Matériel, mobilier et véhicules. Les achats de matériel, de mobilier et de véhicules sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été effectués.

Monnaie de présentation. Les états financiers sont libellés en dollars des États-Unis, monnaie de fonctionnement de l'UNOPS.

Devises. Le montant des recettes perçues et des dépenses effectuées dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis est converti en dollars au taux de change fixé pour les opérations de l'ONU, soit à peu près au taux en vigueur sur le marché à la date de l'opération, sauf dans le cas du Programme d'achats japonais. Pour parer aux fluctuations monétaires de forte amplitude, un système de couverture a été instauré en ce qui concerne les projets financés en vertu du Programme d'achats japonais de sorte que les dépenses effectuées en monnaies autres que le dollar sont comptabilisées au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date où les engagements correspondants ont été contractés. Ce système de couverture est géré par le PNUD. Les éléments de l'encaisse et les dépôts à terme libellés dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis ont été convertis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2005. Les gains ou pertes de change sont portés sur les comptes du PNUD, qui assure des services de gestion de trésorerie pour l'UNOPS.

Assurance maladie après la cessation de service. Le montant des prestations d'assurance maladie dues après la cessation de service est calculé par évaluation actuarielle. Les dépenses au titre des services rendus au cours de l'exercice sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité en droits constatés.

Reclassement des soldes. Lors de l'élaboration des états financiers de l'exercice 2004-2005, certains soldes ont été reclassés de façon à mieux rendre compte de la nature des opérations sous-jacentes, auxquels cas les soldes de l'exercice 2002-2003 indiqués à titre de comparaison ont également été reclassés. En ce qui concerne la rubrique Dépenses au titre des projets, dépenses d'appui et honoraires du tableau 1, les chiffres de l'exercice précédent ont été fournis, mais les

détails supplémentaires désormais présentés n'étaient pas disponibles aux fins de comparaison.

Arrondissement. Les montants présentés dans les états financiers sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.

Note 3

Recettes provenant de la fourniture de services consultatifs et de services remboursables

Les recettes provenant de la fourniture de services consultatifs et de services remboursables se répartissent de la manière suivante (exercices biennaux clos les 31 décembre 2005 et 2003) :

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
FIDA	14 914	12 461
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	1 661	654
FNUAP	1 086	55
Programme « pétrole contre nourriture »	—	22 902
Divers	914	1 416
Total	18 575	37 488

La diminution des recettes de l'exercice biennal 2004-2005 s'explique avant tout par le fait que le programme « pétrole contre nourriture » a cessé ses activités en novembre 2003.

Note 4

Recettes accessoires

Les recettes accessoires des exercices biennaux clos les 31 décembre 2005 et 2003 se répartissent de la manière suivante :

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
Intérêts créditeurs	913	177
Revenus locatifs	3 186	1 628
Autres recettes accessoires	523	717
Total	4 622	2 522

L'augmentation des recettes de l'exercice 2004-2005 résulte essentiellement de la sous-location à d'autres organismes des Nations Unies de locaux à usage de bureaux dont l'UNOPS disposait à New York suite à son déménagement à Copenhague.

Note 5

Ajustements sur exercices antérieurs

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
Remboursement d'un trop-perçu au titre du programme « pétrole contre nourriture »	(14 485)	–
Rectifications de soldes anciens	(13)	–
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	3 158	1 208
Total	(11 340)	1 208

Remboursement d'un trop-perçu au titre du programme « pétrole contre nourriture ». En août 2005, sur la base des conclusions de la Commission d'enquête indépendante sur le programme « pétrole contre nourriture » exécuté par l'ONU en Iraq, l'UNOPS a été prié par le Cabinet du Secrétaire général de restituer la différence entre les montants perçus au titre des services rendus au programme de mai à novembre 2003, conformément à la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, et les coûts directs et indirects de ces services, qui portaient sur la modification pour le compte de l'Iraq de contrats avec le secteur pétrolier, un honoraire forfaitaire de 1 % ayant été convenu en rémunération de ces services.

Ayant modifié 1 201 contrats d'un montant total de 1 559 518 067 dollars, l'UNOPS a enregistré 15 595 181 dollars de recettes en 2003, pour un coût moyen de 3 405 dollars par contrat modifié. Comme suite à la demande du Cabinet du Secrétaire général, l'UNOPS a dû rembourser la somme de 11 506 738 dollars, qui correspond à la différence entre le montant déjà enregistré de 15 595 181 dollars et le résultat du calcul a posteriori des coûts directs et indirects demandé, s'établissant à 4 088 843 dollars (1 201 contrats au coût moyen de 3 405 dollars), soit environ 0,26 % du montant nominal total des contrats sous-jacents.

En outre, dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture », le Programme alimentaire mondial (PAM) a sous-traité à l'UNOPS la modification de 262 autres contrats. Compte tenu de ce qui précède, l'UNOPS a également dû rembourser au PAM un montant de 2 978 182 dollars.

Rectification de soldes anciens

La vérification externe des états financiers de l'UNOPS pour l'exercice 2002-2003 a mis en évidence plusieurs déficiences concernant l'exhaustivité des soldes présentés. En janvier 2004, avec ses partenaires (PNUD, FNUAP, Fonds d'équipement des Nations Unies et UNIFEM), l'UNOPS a mis en service le progiciel de gestion intégré Atlas, ce qui a entraîné un certain nombre de problèmes de fonctionnement qu'il a fallu régler sans délai pour en atténuer les effets sur les activités en cours. En conséquence, les problèmes constatés dans les comptes de l'UNOPS pour l'exercice 2002-2003 n'ont pas été réglés et le Comité des commissaires aux comptes n'a pu achever à la date prévue la vérification des états financiers de l'UNOPS pour l'exercice 2004-2005, qu'il avait entamée en mai 2006. Avec l'accord de son Conseil d'administration, l'UNOPS a une nouvelle fois

présenté ses états financiers de l'exercice 2004-2005 pour vérification, en novembre 2006.

Le délai supplémentaire accordé à l'UNOPS pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice 2004-2005 lui a permis de mener un examen approfondi du solde de ses comptes et de se pencher sur les questions soulevées par le Comité. L'UNOPS a ainsi ajusté des écritures en remontant jusqu'à 1999 et même avant, pour corriger des erreurs et des omissions qui se montaient à un total de 13 000 dollars. Pour ce faire, il a effectué des écritures de compensation pour un montant de 1 419 000 dollars au titre des comptes bancaires de bureaux extérieurs et un montant de 1 432 000 dollars au titre de soldes de comptes débiteurs [essentiellement des avances consenties aux fonctionnaires (636 000 dollars) et des charges comptabilisées d'avance (822 000 dollars)] résultant d'erreurs d'enregistrement comptable.

Un solde non rapproché de 59,1 millions de dollars a également été relevé dans le compte interfonds PNUD/UNOPS. Étant donné l'importance du montant, l'UNOPS a procédé avec le PNUD à une opération spéciale pour le décomposer et le corriger. L'opération de rapprochement est en grande partie terminée et le reliquat s'élève actuellement à 9,9 millions de dollars, comme expliqué à la note 8 ci-après.

Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulation

Ces économies et annulations concernent des engagements non réglés inscrits dans les comptes de l'exercice biennal antérieur qui avaient été surestimés ou qui sont devenus caducs. Elles ont été portées au crédit des réserves de l'exercice biennal à l'étude.

Note 6

Encaisse et dépôts à terme

Le PNUD assure des services de gestion de trésorerie pour le compte de l'UNOPS. L'encaisse correspond pour l'essentiel au solde des comptes bancaires dont l'UNOPS est titulaire sur les lieux d'exécution des projets.

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
Encaisse	33 763	15 566
Dépôts à terme	14 109	4 417
Total	47 872	19 983

Note 7

Comptes débiteurs

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
Sommes à recevoir au titre de la fourniture de services consultatifs et de services remboursables	5 247	1 648

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
Loyers à recevoir	1 978	142
Avances consenties aux fonctionnaires et autres sommes à recevoir du personnel	3 506	3 484
Comptes débiteurs divers	1 164	993
Total	11 895	6 267

Sur la créance détenue au 31 décembre 2005 au titre de la fourniture de services consultatifs et de services remboursables, un montant de 4 726 000 dollars a été perçu au début de 2006. Les loyers à recevoir correspondent aux montants dus par les locataires actuels.

Note 8 **Comptes interfonds**

Les comptes interfonds font apparaître les créances ou dettes à l'égard d'autres organismes des Nations Unies. Les montants qui y figurent correspondent essentiellement à des dépenses engagées par l'UNOPS à l'occasion de la réalisation de projets qu'il exécute pour le compte d'autres organismes des Nations Unies, et à des sommes qu'il doit à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services qu'ils lui ont fournis.

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
PNUD	54 847	52 728
FNUAP	12 265	3 739
Autres organismes des Nations Unies	3 660	5 761
Total	70 772	62 228

Des écarts non rapprochés d'un montant de 59 136 000 dollars et 865 000 dollars, respectivement, subsistaient dans les soldes interfonds UNOPS/PNUD d'une part et UNOPS/FNUAP d'autre part.

L'écart qui figurait dans le compte interfonds UNOPS/FNUAP a depuis été ajusté et le montant que le FNUAP devait à l'UNOPS au 31 décembre 2005 a été réglé en totalité.

Étant donné l'ampleur de l'écart constaté dans le compte interfonds PNUD/UNOPS, le Bureau a, en concertation avec le PNUD, donné à cette question un caractère prioritaire et alloué des ressources aux fins exclusives du rapprochement de ce compte.

L'UNOPS et le PNUD ont accompli un travail considérable qui a permis d'effectuer des rapprochements sur la base d'écritures qui remontaient à 1999 et même avant. À la date où la présente note a été rédigée, l'écart avait été réduit de 49 235 000 dollars, dont 15 664 000 dollars avaient fait l'objet d'ajustements de la

part de l'UNOPS (essentiellement des reclassements au bilan). Compte tenu de la complexité de la chronologie des postes examinés, certains montants sont encore à l'étude et les problèmes qu'ils posent n'ont pas encore été réglés par l'UNOPS ou le PNUD. Il s'agit des postes suivants :

	(en milliers de dollars des É.-U.)
Rapports sur l'exécution des programmes (1999-2003)	1 332
Bordereaux interservices (1999-2003)	7 082
Gains ou pertes de change	540
Divers	947
Montant total non encore ajusté suite au rapprochement	9 901

Note 9

Contributions reçues d'avance

Les contributions reçues d'avance correspondent à des paiements effectués par des clients au titre de dépenses de projet n'ayant pas encore été engagées.

Note 10

Engagements non réglés

Les engagements non réglés regroupent les montants à prévoir au titre des services à l'intention du personnel ainsi que des contrats et commandes passés au 31 décembre 2005.

Note 11

Prestations dues postérieurement au départ à la retraite et prestations dues à la cessation de service

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
Prestations d'assurance maladie dues après la cessation de service	11 848	—
Prestations dues à la cessation de service	2 370	—
Total	14 218	—

Prestations d'assurance maladie dues après la cessation de service

L'UNOPS, qui applique le régime commun des Nations Unies, offre aux fonctionnaires qui ont rempli certaines conditions des prestations d'assurance maladie après leur départ à la retraite. Les états financiers de l'UNOPS sont dressés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, en vertu desquelles les dépenses doivent généralement être comptabilisées en droits constatés. En ce qui concerne les prestations d'assurance maladie dues après la cessation de service, les normes comptables du système des Nations Unies exigent soit que les dépenses y afférentes soient comptabilisées, soit que les montants non constatés soient indiqués dans les notes relatives aux états financiers. L'ONU ayant

approuvé la substitution des Normes comptables internationales du secteur public aux normes comptables du système des Nations Unies à compter du 1er janvier 2010, il deviendra obligatoire à cette date de comptabiliser toutes les dépenses, y compris les prestations d'assurance maladie dues après la cessation de service.

Un actuaire-conseil indépendant a été engagé par l'ONU pour procéder à une évaluation actuarielle de ces prestations au 31 décembre 2005 pour les organismes des Nations Unies appliquant le régime commun. D'après l'évaluation, la valeur actualisée des prestations à prévoir pour les retraités et les actifs s'établit à 41,7 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'évaluation a été réalisée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les hypothèses clefs retenues et les détails de l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2005 et de celle arrêtée au 31 décembre 2003 sont les suivants :

	2004-2005	2002-2003
	(En pourcentage)	
i) Taux d'actualisation annuel	5,5	6,0
ii) Taux d'augmentation des frais médicaux (on suppose une diminution linéaire de 10 % à 5 % au cours des neuf prochaines années aux États-Unis et de 6,75 % à 5,5 % au cours des sept prochaines années pour les régimes d'assurance maladie en vigueur hors des États-Unis)	10,0	12,0

À l'instar de certains autres organismes des Nations Unies, l'UNOPS a commencé à comptabiliser en 2004-2005 les dépenses liées aux prestations d'assurance maladie dues après la cessation de service, en se fondant sur l'évaluation actuarielle ci-dessus, en les constatant au moment où naît l'engagement correspondant. Les charges à ce titre non comptabilisées au 31 décembre 2005 s'élevaient à 29,8 millions de dollars, contre 37,5 millions de dollars au 31 décembre 2003. Toutefois, l'essentiel de ces charges non comptabilisées correspond aux retraités actuels et à des fonctionnaires actifs qui remplissent les conditions nécessaires pour prendre leur retraite et dont les services ne sont que partiellement imputables aux comptes de l'UNOPS.

L'UNOPS se penchera sur le financement de la provision qui a été constituée et sur la comptabilisation des charges non enregistrées cumulées au cours des années passées. À cet égard, il réfléchira avec ses actuaires à des solutions pour financer les charges non comptabilisées.

Prestations dues à la cessation de service

Le montant des prestations dues à la cessation de service correspond aux jours de congé annuel non pris, à la prime de rapatriement, au voyage de rapatriement et au frais de déménagement. En prévision du changement de normes comptables évoqué plus haut, l'UNOPS a commencé à comptabiliser en 2004-2005 les dépenses afférentes aux congés annuels accumulés (2,4 millions de dollars environ). Les charges à prévoir au titre des jours de congé annuel accumulés ont été constatées dans leur totalité et calculées sur la base du solde effectif de jours de congé des fonctionnaires au 31 décembre 2005. Les charges que représentent les autres prestations dues à la cessation de service n'ont pas été calculées en raison de la difficulté à évaluer les montants à prévoir. L'UNOPS examinera néanmoins avec les

actuaire les données dont il aura besoin pour les prendre en compte à l'avenir dans ses états financiers.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'UNOPS fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'UNOPS est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait évoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement de la présente note, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué cette disposition.

Note 12

Réserve opérationnelle

À sa deuxième session ordinaire de 2003, le Conseil d'administration a décidé de fixer le montant de la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à 4 % de la moyenne mobile des dépenses d'administration et des dépenses relatives aux projets des trois années précédentes. Comme cette moyenne était de 684,4 millions de dollars, 4 % faisaient 27,4 millions de dollars. Le solde de la réserve opérationnelle de l'UNOPS pour l'année terminée le 31 décembre 2005 s'établissait à 4,4 millions de dollars, contre 23,2 millions de dollars au 31 décembre 2003. Cette diminution résultait avant tout d'un ajustement sur exercices antérieurs, d'un montant d'environ 14,5 millions de dollars, effectué suite au remboursement d'un trop-perçu au titre du programme « pétrole contre nourriture » (voir la note 5 ci-dessus), et au provisionnement et à la passation par profits et pertes de sommes à recevoir représentant un total de 10,2 millions de dollars (voir la note 13 ci-après). Le plan d'action de l'UNOPS publié sous la cote DP/2005/39, que le Conseil d'administration a approuvé en septembre 2005, a pour objectif de relever le solde de la réserve opérationnelle de l'UNOPS, dont le montant actuel est de 4,4 millions de dollars, au niveau approuvé par le Conseil d'administration.

Note 13

Provisionnement et passation par profits et pertes de sommes à recevoir

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice biennal au titre du provisionnement et de la passation par profits et pertes de sommes à recevoir sont les suivants :

	2004-2005	2002-2003
	(En milliers de dollars É.-U.)	
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2004	557	–
Montant venant en déduction au cours de l'exercice	(557)	–
Montant venant en supplément au cours de l'exercice	9 356	557
Solde de clôture au 31 décembre 2005	9 356	557

Le total des sommes à recevoir passées par profits et pertes au cours de l'exercice biennal s'est établi à 1 383 000 dollars, dont 557 000 dollars avaient été provisionnés en 2002-2003. Restait donc pour l'exercice considéré un solde de 826 000 dollars, ce qui, ajouté à la provision de 9 356 000 dollars, faisait une charge totale de 10 182 000 dollars pour l'exercice biennal (état I). Les éléments provisionnés sont ventilés dans le tableau ci-après, chacun étant accompagné d'une description. Il convient de noter que ces éléments sont toujours à l'étude et que les montants indiqués ne sont donc pas encore définitifs. Toutefois, l'UNOPS a calculé le montant de la provision en appliquant le principe de prudence.

Description	Montant (En milliers de dollars É.-U.)
Litige au sujet de l'exécution et du paiement des travaux prévus en vertu d'un contrat de construction s'inscrivant dans le cadre d'un projet lié à la tenue des élections en Afghanistan	1 500
Comme expliqué à la note 8 ci-dessus, le compte interfonds PNUD/UNOPS fait l'objet d'un rapprochement, à la suite duquel un tableau détaillé des écarts constatés est établi puis communiqué au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour audit. L'écart initial était d'environ 59,2 millions de dollars, dont 33,4 millions de dollars ont été ajustés par le PNUD et 15,7 millions de dollars par l'UNOPS. Les autres éléments, d'un montant total de 9,9 millions de dollars, remontent pour certains à 1998 et sont actuellement soumis à une analyse approfondie visant à établir le détail des opérations et à déterminer quels sont les ajustements que la partie concernée devra apporter. Conformément au modèle d'activité qui régissait les relations entre le PNUD et l'UNOPS à l'époque, la plupart des dépenses à l'étude ont été engagées au titre de projets du PNUD. Toutefois, une analyse en cours vise à déterminer s'il subsiste des fonds affectés à ces projets, au moyen desquels ces dépenses pourraient être financées. Compte tenu de ce qui précède et en attendant l'achèvement de cette analyse, l'UNOPS a constitué une provision qui représente 50 % environ du solde restant non rapproché et qui devrait être suffisante pour financer toute perte éventuelle que pourrait révéler l'analyse en cours.	5 000
Le Conseil de sécurité ayant décidé d'engager le processus électoral en Afghanistan, l'UNOPS a engagé des dépenses d'un montant supérieur aux fonds disponibles. Dans le cadre du rapprochement du compte interfonds PNUD/UNOPS, il a été décidé de reporter sur 2006 l'excédent de dépenses d'environ 2 344 000 dollars enregistré pendant l'exercice 2004-2005. Des consultations sont en cours avec le groupe des donateurs en vue d'obtenir des fonds supplémentaires qui permettraient de couvrir tout déficit. Néanmoins, en attendant que ces éventuels fonds soient alloués, l'UNOPS a constitué une provision correspondant à l'intégralité du montant de l'excédent de dépenses reporté sur 2006.	2 344
Excédent de dépenses au titre du projet MOZ/00/007 exécuté par l'UNOPS pour le compte du PNUD. Cette question fait actuellement l'objet d'une étude. En attendant que les conclusions en soient rendues, l'UNOPS a provisionné le montant total de l'excédent de dépenses.	419
Suspension des opérations concernant les comptes bancaires de bureaux extérieurs. La question est à l'étude, avec le concours de la Trésorerie du PNUD, l'objectif étant de recouvrer le solde de ces comptes bancaires.	93

Note 14**Matériel, mobilier et véhicules**

À la clôture de l'exercice biennal, les coûts historiques du matériel, du mobilier et des véhicules réglés dans leur intégralité étaient les suivants :

	2004-2005	2002-2003
	<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>	
Siège de l'UNOPS	5 049	6 861
Bureaux extérieurs de l'UNOPS	7 323	3 143
Total	12 372	10 004

L'augmentation des actifs au cours de l'exercice s'explique essentiellement par la mise en place d'un système d'achat aux fins de location pour les opérations au Moyen-Orient, et en particulier en Afghanistan. L'UNOPS a acheté des actifs qu'il propose en location à ses clients, ce qui lui permet d'intervenir rapidement en cas d'urgence et d'apporter un appui aux projets qui ne peuvent attendre. Ce système a donné lieu à de nombreux problèmes, liés notamment à un modèle d'activité dont le fonctionnement et l'administration exigent des compétences ou une expérience qui font encore défaut à l'UNOPS. La viabilité opérationnelle et financière de ce système est actuellement à l'examen.

Note 15**Passif éventuel**

Au 31 décembre 2005, plusieurs demandes d'arbitrage déposées par des fonctionnaires étaient en cours de traitement à des stades divers. La décision finale qui sera rendue dans chaque cas étant incertaine, il n'est pas possible d'évaluer avec fiabilité l'ampleur de la perte qu'entraînerait une décision défavorable à l'UNOPS. C'est pourquoi celui-ci n'a constitué aucune provision au titre de ces éléments dans ses états financiers pour l'exercice 2004-2005.

Note 16**Contributions en nature**

Les contributions en nature afférentes à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 s'élevaient à 3 616 000 dollars, montant qui correspond à la valeur locative marchande estimée des locaux à usage de bureaux et des entrepôts fournis par le Gouvernement des Émirats arabes unis (3,1 millions de dollars) et des bureaux mis à disposition par le Gouvernement danois (516 000 dollars).

En septembre 2005, l'UNOPS a soumis à son Conseil d'administration deux documents intitulés respectivement « Restaurer la viabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'organisme distinct et autofinancé : plan d'action » (DP/2005/39) et « Plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : supplément » (DP/2005/CRP.14). Le plan d'action définissait le cadre de la restructuration de l'UNOPS et la stratégie opérationnelle à mettre en œuvre pour l'engager sur la voie d'un avenir durable. Dans sa décision 2005/36 du 9 septembre 2005, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'appliquer dans les meilleurs délais les mesures de réforme

énoncées dans le plan d'action. Il s'agissait notamment de changer le lieu d'implantation du siège de l'UNOPS et de l'ensemble de ses services administratifs à la mi-2006 au plus tard.

Dans cette perspective, un appel d'offres en vue du transfert du siège de l'UNOPS, alors situé à New York, a été lancé auprès des gouvernements hôtes potentiels, qui devaient y répondre avant le 12 décembre 2005. En janvier 2006, le Comité de coordination de la gestion de l'UNOPS a approuvé la décision du Directeur exécutif, qui avait jugé que l'offre du Gouvernement danois, en vertu de laquelle le siège de l'UNOPS serait transféré à Copenhague, était la meilleure des cinq offres reçues. Elle prévoyait notamment la mise à disposition de locaux à titre gracieux ainsi que la prise en charge des frais de déménagement. Ainsi, le siège du Bureau se trouve à Copenhague depuis le 1^{er} juillet 2006 et le transfert des services administratifs et des autres bureaux européens de l'UNOPS dans la capitale danoise est prévu pour juin 2007.

